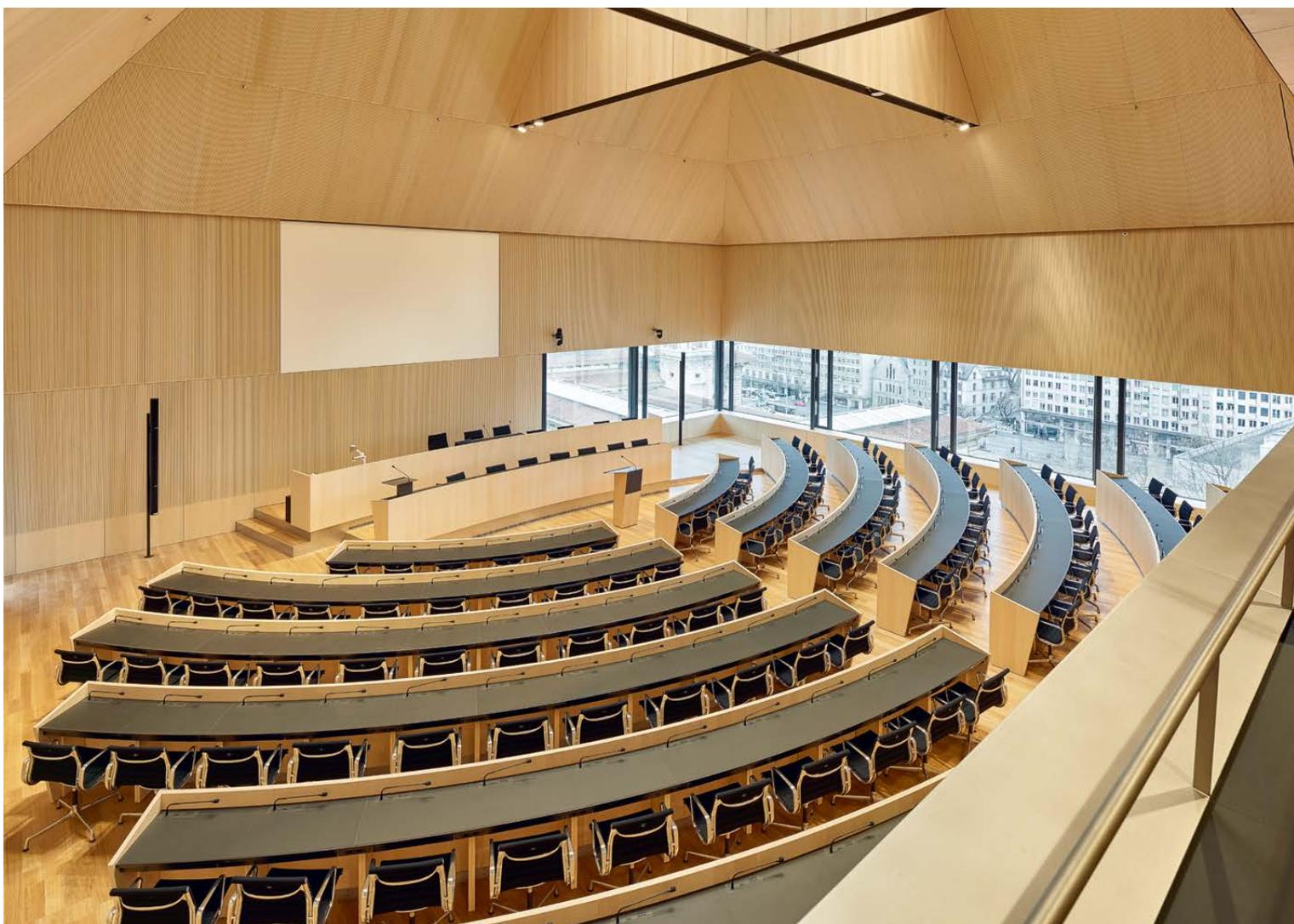
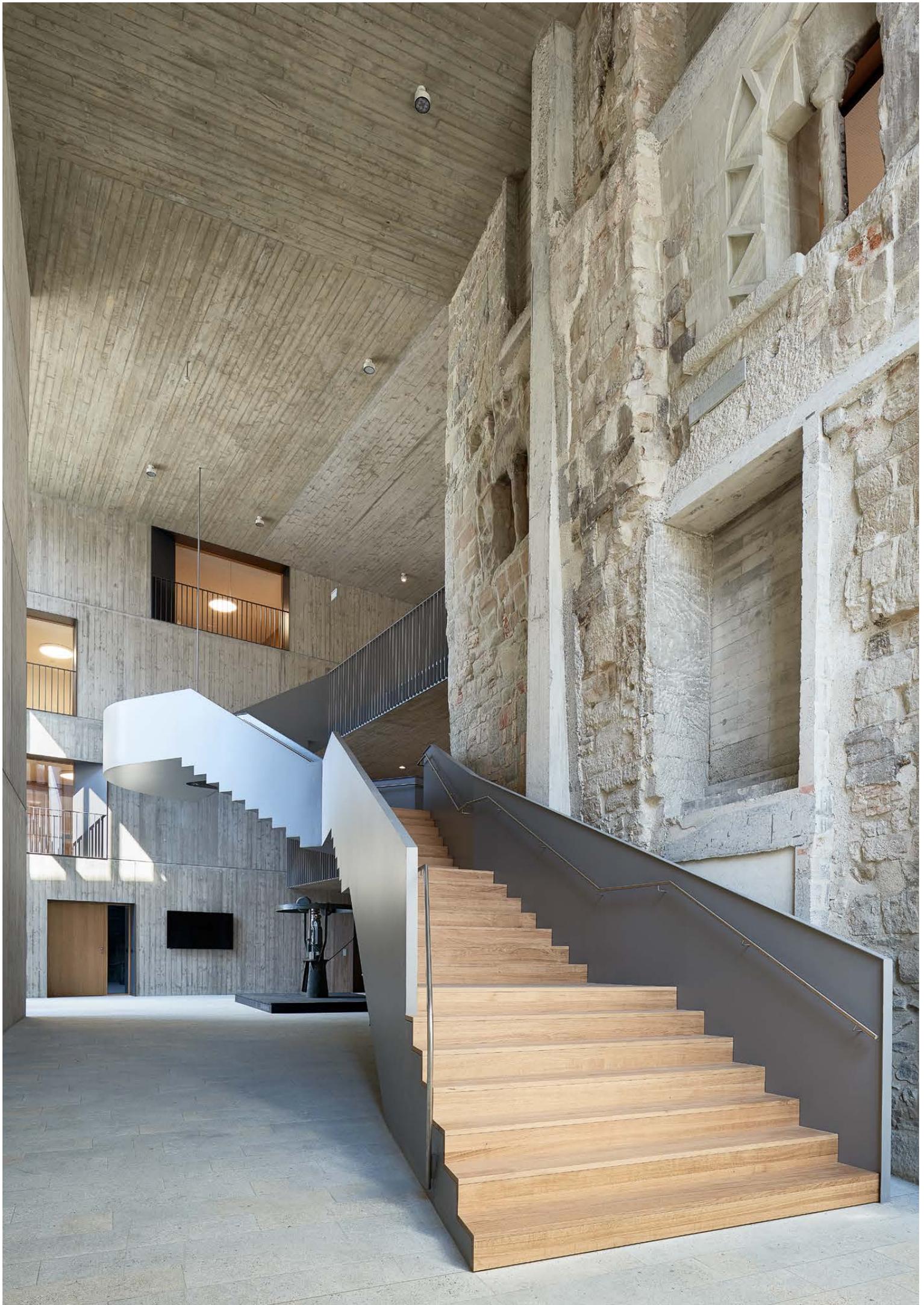


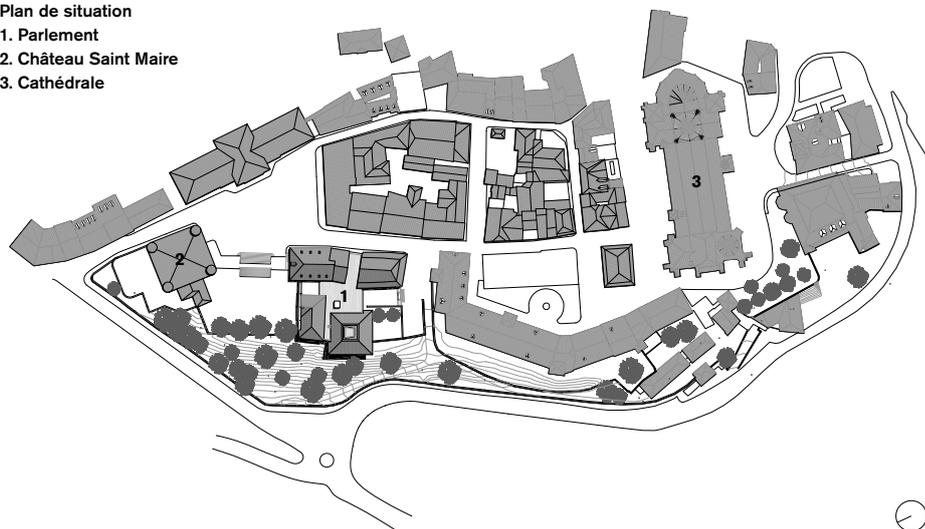
# Parlement vaudois

site Perregaux – Lausanne





Plan de situation  
1. Parlement  
2. Château Saint Maire  
3. Cathédrale



## Une aventure architecturale et démocratique

PASCAL BROULIS – CONSEILLER D'ÉTAT, CHEF DU DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

À la fois emblématique et fonctionnel, résolument contemporain et intégré dans un bâti séculaire, le Parlement vaudois a retrouvé sa place au cœur de la Cité lausannoise. C'est une profonde satisfaction de voir ce superbe bâtiment, à la calme silhouette de pyramide tronquée, se dresser au même endroit que l'ancien, entre Château et Cathédrale. Car cette construction a été une aventure, à la fois architecturale et démocratique.

Les Vaudois étaient très attachés à leur ancien Parlement, bâti dès 1803 par Alexandre Perregaux. Sa rénovation s'achevait lorsqu'il a été détruit par le feu dans la nuit du 13 au 14 mai 2002. Mais s'il fut immédiatement question de le rebâtir, il fallut s'armer de patience. Je rappelle que les finances cantonales étaient alors dans le rouge. Fortement déficitaire l'Etat devait prioriser ses dépenses. Il s'est appliqué l'austérité qu'il prônait en repoussant la reconstruction du Parlement. Les députés ont provisoirement siégé à Rumine. Relancé en 2007, le projet était à bout touchant en juin 2012 lorsque sa dernière étape (le crédit d'ouvrage) fut combattue par un référendum. Au vu des 16300 signatures récoltées force a été de constater que l'édifice, bien qu'inventif, énergétiquement irréprochable et vainqueur

d'un exigeant concours d'architecture, ne convainquait pas. Son allure n'obtenait pas l'adhésion populaire, indispensable au lieu incarnant la démocratie cantonale.

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Des années d'études auraient alors été perdues et on aurait dû attendre encore longtemps un nouveau Parlement. Pour l'éviter un chemin neuf a été défriché. Tenant compte des principales critiques des référendaires, l'architecte a redessiné son toit qui a été couvert de tuiles, les mandataires et le SIPaL ont refait les calculs, les juristes ont consolidé une procédure et les députés ont accepté l'exercice inédit de revenir sur leur première décision pour en prendre une autre. Un consensus a pu être trouvé, un nouveau crédit d'ouvrage voté. La magnifique salle plénière est, elle, restée.

Aujourd'hui, le Parlement vaudois du XXI<sup>e</sup> siècle est achevé, pour l'investissement, modeste, de 25 millions de francs.

Je retiens de cette aventure qu'il n'est jamais trop tard pour négocier, convaincre, surmonter les blocages. Je remercie tous ceux qui ont contribué à ce dialogue... si symbolique d'un parlement.

## Un bâtiment sur mesure pour le Grand Conseil

GRÉGORY DEVAUD – PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL

L'année 2017 voit l'aboutissement d'un chantier gigantesque, et surtout émotionnellement fort, 15 ans après l'incendie du bâtiment Perregaux, et ponctuant une évolution considérable du fonctionnement du premier Pouvoir de notre canton. En effet, si l'activité parlementaire était, de fait, passablement rattachée aux services de l'Exécutif durant la dernière décennie, bien mieux dotés en ressources humaines ou financières, la séparation des pouvoirs veut que l'indépendance du Parlement soit pleine et entière. Dès lors, ce véritable complexe parlementaire, désormais baptisé « Parlement vaudois », pose la dernière pierre de dix ans d'évolution des structures du service parlementaire et finalise la possibilité de rassembler, sous un seul et même toit, l'ensemble des activités parlementaires.

Le Parlement vaudois compte donc, en plus de la nouvelle salle du Grand Conseil, les parfaits espaces indispensables au bon exercice de notre démocratie. Le professionnalisme, la sécurité, l'aspect pratique et la convivialité sont les maîtres mots de l'ensemble de ces nouvelles installations et garants du bon déroulement des tâches dévolues à nos institutions.

Je me fais ainsi le porte-parole de l'ensemble des députées et députés ayant quitté, il y a 16 ans, le bâtiment historique, de celles et ceux ayant siégé depuis dans l'aula du Palais de Rumine et de toutes et tous les parlementaires, conscients du privilège et de l'honneur, en cette fin de législature, d'inaugurer le Parlement des Vaudoises et des Vaudois.



## Objectifs du maître de l'ouvrage

PHILIPPE PONT – CHEF DE SERVICE, ARCHITECTE SIPAL

YVES GOLAY – ADJOINT DU CHEF DE SERVICE, ARCHITECTE SIPAL

PIERRE CRUCHON – CHEF DE PROJET, ARCHITECTE SIPAL

---

Le dramatique incendie de mai 2002 qui a détruit le bâtiment du Parlement vaudois a placé le service des bâtiments devant une situation radicalement nouvelle : un site, témoin de changements successifs, a soudainement été transformé en ruine, ouvrant ainsi une nouvelle page de l'histoire. Rapidement, Philippe Biéler, conseiller d'Etat et Eric Perrette, architecte cantonal, ont initié deux forums pour réunir des personnalités du monde politique, des acteurs du monde culturel, des représentants des utilisateurs et des techniciens de l'art de bâtir. Il convenait de réfléchir ensemble sur la manière de reconstruire le site. Plusieurs scénarii ont été discutés :

- le pastiche, à savoir l'imitation d'un style architectural du passé ;
- l'empaillage, soit la conservation limitée à l'enveloppe du bâtiment ;
- la modification, soit l'ajout de certains éléments contemporains sur une structure historique ;
- la tabula rasa, soit la destruction totale de l'ancien bâtiment ;
- la ruine, soit laisser le bâtiment dans l'état consécutif à l'incendie.

Toutes ces réflexions se sont déroulées entre novembre 2002 et octobre 2003 et ont fait l'objet de trois cahiers intitulés « AIDE-MÉMOIRE Avenir du Site Perregaux Etat de Vaud ».

Dans la phase de programmation, des larges réflexions ont également été menées sur l'évolution de la fonction parlementaire. Il faut se rappeler que dans le même temps, le canton de Vaud se dotait d'une nouvelle constitution le 14 avril 2003, dont le changement principal qui touche le projet de reconstruction était la diminution du nombre de députés, passant de 180 à 150. Un autre élément signifiant est naturellement l'évolution de l'espace de travail du député qui passait d'une simple chaise à une place de travail avec tablette de 75 cm, équipée pour l'informatique. A cela s'ajoutent les normes incendie actuelles qui induisent des espaces de circulation plus généreux que ceux de 1803. Il en résulte une salle plénière nettement plus grande qu'avant, compliquant la problématique de la conception du futur projet.

Toujours pendant les mêmes années, le Grand Conseil se dotait d'une loi sur l'Energie afin de résoudre la problématique de l'approvisionnement énergétique et se départir à terme des énergies fossiles. Le Grand Conseil affichait également sa volonté d'exemplarité des constructions du canton dans le domaine des exigences énergétiques afin de montrer la voie et tendre vers une société à 2000 Watts.

L'enjeu principal de la reconstruction d'un bâtiment emblématique sur une ruine chargée d'histoire est d'abord une question architecturale et urbanistique, complétée de la double problématique patrimoniale et énergétique. Pour réussir le choix d'un projet exemplaire, le canton a organisé de 2007 à 2009 un concours d'architecture et d'ingénierie de niveau international avec un jury de haute qualification. En sélectionnant 33 bureaux renommés, le jury ouvrait la voie pour déceler un projet de grande qualité. Le choix du projet *Rosebud* le 5 juin 2009 révélait un projet qui désenclavait le Parlement en l'ouvrant sur la rue Cité-Devant et le dotait d'une toiture contemporaine, affirmant le siège du pouvoir législatif dans la silhouette de la Cité. Cette toiture avait le potentiel de l'autarcie énergétique en offrant un très bon concept basé, entre autres, sur le principe aéraulique de la termitière comme la salle du parlement de la Chambre des Communes à Londres. La conception de la charpente contemporaine est également novatrice, étant composée d'éléments surfaciques en panneaux de bois collés. Ce projet de charpente a par ailleurs été développé en partenariat avec la Chaire du bois de l'EPFL et a été réalisé avec du bois certifié exclusivement vaudois. Le parti architectural du projet *Rosebud* impliquait nécessairement le renoncement à certains fragments du patrimoine – dont la cave de la monnaie – dans une recherche d'échange de patrimoine. Cela, le jury l'a merveilleusement compris et a fait un choix courageux, soutenu par les autorités. Ce choix a permis le développement et la réalisation d'un projet exemplaire qui est reconnu aujourd'hui par tout un chacun.



TOUTES © LISA CLARE HUNTER

## L'obligation patrimoniale

LAURENT CHENU – CONSERVATEUR CANTONAL DES MONUMENTS ET DES SITES  
NICOLE POUSAZ – ARCHÉOLOGUE CANTONALE

---

Probablement trop audacieux en 2012 avec son toit asymétrique recouvert d'étain, le projet réalisé en 2017 – avec son toit recouvert de tuile et de forme symétrique – a certes perdu en modernité, mais il a le grand avantage d'avoir été réalisé au lieu d'avoir terminé dans un tiroir. Les nouveaux espaces mettent en exergue un dialogue de matérialité entre vestiges historiques réhabilités et constructions contemporaines en bois ou béton. Il se dégage ainsi une sensation parfaitement saisissante, en particulier dans le nouveau grand hall, ouvert sur la Cité, l'esplanade et la terrasse sud. Ce nouvel espace est donc particulièrement réussi. La force du projet est renforcée par la monumentalité de l'escalier dont le palier supérieur offre des vues remarquables sur le lac et l'Ancienne Académie. Le panorama a également été amélioré dans la salle plénière par l'abattage d'arbres du talus ouest : baigné par la lumière zénithale, il en résulte une quiétude et une sérénité qui mérite d'être soulignée.

Malgré ou grâce à toute la complexité de ce chantier, le résultat final est remarquable et les mandataires et entreprises ont su relever un défi extraordinaire : ce projet renforce donc l'exemplarité des constructions du canton, par le respect des critères du développement durable, et par la beauté des espaces et la qualité de sa réalisation.

### La ruine, œuvre de mémoire et de projet

L'histoire de l'architecture est autant celle de destructions que de constructions, de transformations et de reconstructions que de nouvelles édifications. Ravagés par le feu, réduits en cendres, anéantis par la guerre, rasés par des décisions définitives, combien d'édifices et de villes bâtis par la main et l'intelligence de l'Homme ont disparu ou ont subi les assauts irrémédiables de l'intervention humaine ?

Notre environnement construit est le résultat à la fois de la conscience de ce que nous avons reçu et de l'intelligence de ce que nous bâtissons. Ou plutôt, il résulte de la manière dont le temps et l'œuvre témoignent de notre capacité à penser et réaliser cette permanence promise. Il n'y a pas de présent sans mémoire, et le futur n'existe que par l'idée du temps déroulé et de l'œuvre transmise. Le paradigme du patrimoine est contenu dans cet entremêlement du temps et de l'œuvre. Entre savoir-faire et savoir-penser. Entre traces et tracés, entre mémoire et fabrique, entre représentation et habitation.

Au cœur de la nuit du 13 au 14 mai 2002, ce paradigme s'est littéralement enflammé dans l'incendie du Parlement vaudois qui a réduit à l'état de ruines à la fois le bâtiment du Grand Conseil et le symbole de l'histoire bicentenaire du canton de Vaud. La réaction immédiate du parlementaire Eric Golaz, le jour même de l'incendie, réussit par sa motion<sup>1</sup> à plonger ses collègues députés dans un double sentiment : attristés de la destruction de leur Salle Perregaux, mais contents de l'opportunité qui leur est offerte d'un nouveau palais parlementaire, plus grand, plus beau<sup>2</sup>.

Au-delà de cette volonté politique unanime, et peut-être grâce à cette immédiate réaction, la destruction du monument allait poser d'évidentes questions patrimoniales. Alors en cours de restauration, l'édifice était certainement le plus important édifice parlementaire de Suisse. Son ancienneté, son architecture, ses décors, son authenticité, son histoire et la permanence de sa substance à travers les siècles



1



2

lui avaient conféré au moment de l'incendie cette charge symbolique et cette valeur patrimoniale essentielles. Mais que faire de ces ruines ? Faut-il faire table rase de ces décombres de l'histoire pour mieux construire ? Quelle place réserver à ces vestiges après un tel désastre ? Ces traces réussiront-elles encore à porter le sens et le symbole de l'histoire du pouvoir citoyen ?

Comme par logique, le temps allait donner réponse à l'œuvre des ruines héritées. Conservées mais mal protégées, subissant une dégradation rapide, les structures, poutres et maçonnerie ne purent soutenir le poids d'un programme ambitieux désormais libéré de la présence de l'ancienne, majestueuse et contraignante architecture de Perregaux. L'ambition patrimoniale devait pourtant trouver au sein du nouvel édifice l'équilibre recherché du « nœud de l'histoire » que constitue le présent d'une forme nouvelle, d'une architecture « contemporaine » du désastre.

L'histoire du lieu, celle de l'architecture encore présente et celle des représentations cachées, ce palimpseste des établissements humains allait contraindre le nouvel édifice à jouer avec ses traces et ses fragments, allait fabriquer à travers cette architecture à la fois historique et contemporaine ce nœud intriqué de l'œuvre et du temps.

Bien sûr, il a fallu déblayer les décombres, éliminer les restes irrécupérables jonchant les lieux du crime de l'incendiaire. Jeter pour découvrir et pour comprendre le squelette de sa structure, les stigmates de ses transformations passées et restées jusqu'à lors inconnues. Livre ouvert sur le charivari de l'histoire, les ruines du Parlement ont produit une connaissance et une compréhension exceptionnelles de cette partie de l'acropole lausannoise, et cela jusqu'au cœur même du chantier du nouveau Parlement aujourd'hui à peine achevé.

La révélation de la stratification sédimentaire de l'histoire a conféré à ce lieu de nouvelles interprétations et de nouveaux récits. Les traces sont devenues des tracés, points et lignes d'appui de la

nouvelle construction. Les vestiges ont fourni le socle d'une édification renouvelée, cadre authentique à l'espace du lieu. Les ruines conservées sont désormais les murs d'une architecture composée, support à une nouvelle habitation du lieu. Les fragments du décor retrouvé fournissent la couleur expressive des déambulations d'aujourd'hui, témoins de la nécessité permanente de l'art.

Pendant près de quinze ans, malgré leur rejet systématique par les préjugés d'acteurs prônant les vertus des nécessaires besoins du programme et de la valeur incontestable des chiffres de la norme, les ruines ont finalement marqué par leur présence les décisions et les formes du projet de construction du nouvel édifice. Au-delà de leur mise en scène, ces fragments sont au cœur du dispositif spatial et fonctionnel de la maison parlementaire. Bien loin d'être considérées comme des alibis de l'histoire, ces ruines inscrivent leur présence par la résistance qu'elles produisent et par la ressource qu'elles représentent. Il ne s'agit pas ici de s'accommoder des restes, mais bien plus de bâtir en relation avec ceux qui perdurent, le sens, la forme et les usages de la nouvelle construction. La reconstruction d'une situation idéale à la Viollet-le-Duc, comme la fidèle et pure conservation de Ruskin, ou encore le compromis d'une intervention identitaire à la Boïto ou l'apologie du culte social du monument de Riegl ne peuvent prétendre donner une réponse unique à ce rapport entre la présence de la ruine et la projection d'une construction nouvelle.

Chaque dispositif « historique » du lieu dialogue ainsi avec la nouvelle disposition des espaces et des usages du nouveau Parlement. Le lieu même des substructures médiévales identifie et supporte physiquement l'édification de la nouvelle construction. L'exposition *in situ* de la peinture murale d'une salle d'apparat de la maison du Chapitre du XIV<sup>e</sup> siècle découverte en octobre 2014 en cours de chantier participe, à l'entrée du quadrilatère dédié à la buvette du Grand Conseil, d'une mémoire visuelle inédite de ce temps médiéval.



1. Hall  
2. Buvette  
3. Pas perdus

3

Le grand mur de la maison Charbon joue, derrière la structure enchâssée des piliers en béton armé, la superposition des temps et des matières. L'intérieur du péristyle sur l'esplanade du Château nous révèle la première façade du bâtiment Perregaux mise au jour par les dégâts de l'incendie. L'entrée et le passage depuis la rue Cité-Devant vers le fond de la parcelle met en scène la situation urbaine précédente, largement connue jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Ces situations d'histoire témoignent autant qu'elles provoquent. Elles lient l'œuvre et le temps dans une signification renouvelée.

« Dégradations et destructions ne concernent pas seulement les restes de bâtiments anciens ; de proche en proche, les ruines désignent la société entière, de telle sorte qu'elles ne témoignent plus du passé, mais du présent »<sup>3</sup>. Cette phrase de Michel Makarius dit précisément le sens et la valeur de la ruine dans cette relation au projet d'architecture.

« Seuls des moments d'œuvre, capables de lier le passé, le présent et l'avenir, sont en mesure de renouer la richesse de la mémoire au déploiement de la présence, en ouvrant le sens du devenir ».<sup>4</sup> Gageons que les députés se souviendront longtemps encore des peintures de Rivier disposées dans la salle qu'ils quittent et que celle qui les accueille saura prolonger leur connaissance et leur compréhension du monde qui les entoure et dont ils ont la charge culturelle et sociale de défendre l'histoire et la substance patrimoniale.

### Une picturale surprise

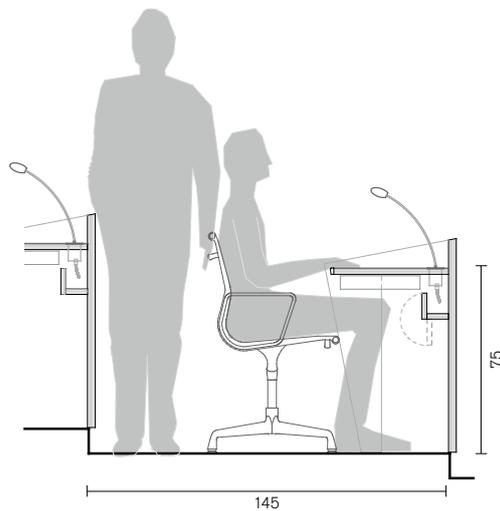
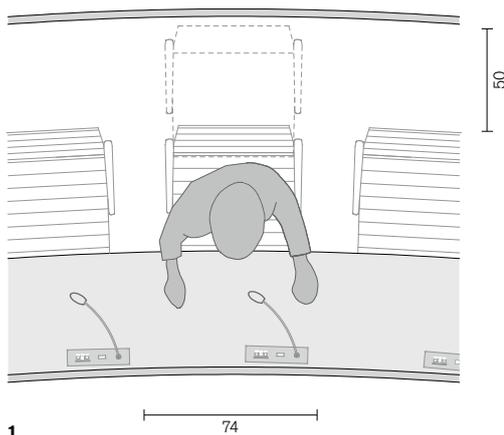
Tel un leitmotiv tragique et wagnérien, la symbolique de la maison parlementaire vaudoise fraîchement érigée sur les fragiles vestiges encore debout du bâtiment Perregaux ravagé par les flammes, transparait sous la plume des contributeurs de cet ouvrage.

Vraie allégorie de la permanence et l'impermanence des œuvres humaines, elle l'illustre désormais de manière ostentatoire

et contemporaine sur la Colline de la Cité. Archéologues et historiens de l'art, nourris dès leurs années d'apprentissage par les sources historiques et les reliques matérielles des cultures anciennes, sont familiers de tels aléas, spécialistes qu'ils sont de la mémoire patrimoniale. Ils peuvent désormais partager cette conscience avec tous les citoyens vaudois.

Depuis l'aube de l'humanité, clans et peuples investissent de mêmes lieux, pourvu qu'ils soient dotés de capacités défensives, représentent d'indéniables points stratégiques d'un territoire ou témoignent de vertus spirituelles, économiques et politiques, voire souvent les trois. En d'autres contrées, où la brique est préférée à la pierre, des successions de cités, vont jusqu'à former d'imposantes collines artificielles, à la faveur de la dégradation des bâtiments initiaux sur lesquels s'édifient les nouveaux, cycle qui peut s'accélérer ou s'achever lors de destructions paroxysmiques dues aux conflits armés et catastrophes naturelles.

Au Parlement, imbrication, superposition et morcellement des strates horizontales et verticales ont requis toute l'expertise des spécialistes du patrimoine, tant sous le sol que sur les élévations. Il fallait en tirer la substantifique moelle et en garantir la documentation, à défaut de son impossible préservation en totalité. S'il fallait ne mentionner qu'un exemple du bien-fondé de ce suivi permanent du chantier, nous mettrions en exergue l'apparition quasi miraculeuse d'une peinture murale inconnue jusque-là. Ironie de l'histoire, cette découverte inattendue s'est produite sous les yeux médusés des archéologues qui surveillaient attentivement la démolition de maçonneries qui n'avaient pas vocation à être préservées. Foi d'archéologue, la date du 17 octobre 2014 restera gravée longtemps dans leur mémoire, comme celle du 14 avril 2017 pour les citoyennes et citoyens invités à fêter l'inauguration officielle.



1. Dessin de la place du député.

© ATELIER CUBE

2. Salle plénière

3. Pas perdus

4. Salle romane

## Une réhabilitation tant attendue

IGOR SANTUCCI – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GRAND CONSEIL

Le 4 juillet 2001, le Grand Conseil prenait congé du bâtiment Perregaux après presque deux siècles d'utilisation, pour permettre des travaux de rénovation. Aujourd'hui, un incendie et seize ans plus tard, le site historique est réintégré, alors que la plupart des députés et des collaborateurs du Secrétariat général n'ont pas connu autre chose que les locaux du Palais de Rumine.

Cette longue aventure « extra-muros » aura nécessité patience et persévérance de nombreux protagonistes, à commencer par les députés eux-mêmes, qui se sont toujours adaptés.

Le résultat est à la hauteur des attentes : les députés retrouvent un vrai lieu où se rencontrer pour des séances et des débats, dans une salle qui redonne une dimension aux regards et aux échanges oratoires, respectant en cela la résolution du Grand Conseil de l'époque qui soulignait le souci de conserver à cette salle « une vocation en rapport avec celle qui a motivé sa construction, soit l'installation du législatif cantonal ». Les Pas perdus et la buvette offrent un cadre plus intime pour des entretiens informels. Les cinq salles de commissions disponibles dans l'enceinte du Parlement et de son Secrétariat général abriteront désormais les plus de 250 séances annuelles. Enfin, la création d'une agora située à l'intersection des espaces précités se conjugue avec des valeurs propres au Grand Conseil : ouverture, lumière, rencontres et échanges. Tous ces éléments contribuent à réunir les conditions propices à permettre aux députés d'exercer au mieux leur mandat.

Les nombreux témoignages du passé, tels la façade de la maison Charbon, les murs de vieilles pierres ou encore la peinture murale, associés aux traits modernes de la salle plénière, de l'escalier principal ou encore des murs en béton, forment une œuvre patrimoniale conciliant harmonieusement tradition, classicisme et modernité. Cette heureuse combinaison permettra non seulement au bâtiment et à l'institution parlementaire de perdurer au-delà des personnes, mais aussi de s'ouvrir et d'évoluer, selon l'expression latine « *Crescit eundo* » (*Grandir en avançant*).

Le nouveau Parlement vaudois suscitera à n'en pas douter la fierté de ses utilisateurs et l'admiration de ses visiteurs. Le Secrétariat général se réjouit de ne former désormais plus qu'un avec le Grand Conseil, grâce à la parfaite complémentarité des bâtiments, réunis en un seul et unique site. Nos plus chaleureux remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite par leurs efforts conjugués, leur professionnalisme, leur persévérance et leur enthousiasme.



3



4



Buvette



Hall



Toiture des Pas perdus

## Le lieu, la forme, la mémoire

MARC COLLOMB – ARCHITECTE, ATELIER CUBE

### Préambule

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'architecte Perregaux a construit une toiture pertinente. En deux siècles, de nouvelles connaissances sémiologiques, historiques, architecturales, urbanistiques, technologiques se sont développées : qu'autorisent-elles aujourd'hui ? C'est l'enjeu de sa reconstruction après l'incendie qui détruisit le bâtiment du Grand Conseil, une question de forme et du lien qu'elle établit avec la cité.

Placée en dévers du mur d'enceinte du front ouest de la ville haute, la nouvelle salle, pièce manquante de l'îlot, assume sa visibilité *extramuros*. L'espace cruciforme résultant du vide entre les bâtiments rétablit les passages d'accès pour affirmer la présence de l'institution auprès des citoyens citadins.

En coiffant l'hémicycle du Parlement par une grande toiture pyramidale initialement asymétrique, puis devenue symétrique pour calmer les velléités référendaires contre la couleur du toit, assurant simultanément la stabilité statique, le confort visuel par son éclairage zénithal, et climatique par convection du renouvellement d'air sur toute la hauteur de la salle plénière, la nouvelle proposition s'inscrit comme un geste holistique tant sur le plan symbolique, requis par le programme dans ce lieu, que sur le plan fonctionnel pour répondre aux exigences engendrées par les débats parlementaires.

Mettre en résonance le bâti historique, du Château St-Maire à la Cathédrale, avec les exigences contemporaines et marquer la volonté de renouveler le lien démocratique entre le peuple et ses institutions, tel est le défi de la construction de ce nouveau Parlement.

### Re-bâtir sur les vestiges de la salle Perregaux

« La véritable tradition dans les grandes choses n'est pas de refaire ce que les autres ont fait, mais de retrouver l'esprit qui fait ces choses et qui en ferait de toutes autres en d'autres temps. » PAUL VALÉRY

Imaginons l'architecte Alexandre Perregaux aujourd'hui, confronté à la reconstruction de la salle du Grand Conseil vaudois détruite par l'incendie. Qu'aurait-il fait ? La lecture attentive des comptes rendus des historiens relatés dans le numéro hors série *Mémoire vive 2003* consacrées aux recherches engagées sur le site est révélatrice. La réponse à cette question, si elle peut être sujette à diverses interprétations quand à la forme de l'objet, est relativement similaire à la démarche que Perregaux a développé deux siècles plutôt lorsqu'il a installé le Parlement à la Cité en 1803 : dégager une surface suffisante et donner un toit à l'espace requis pour les débats parlementaires du Grand Conseil, que le canton naissant attendait, en s'appuyant sur les murs que les bâtisseurs de la Cité des siècles précédents, ont patiemment fondé, et affirmer l'institution en érigeant le fronton néo-classique du vestibule au nord face au Château, lieu du Petit Conseil, dans un style résolument contemporain pour l'époque, faisant référence aux canons esthétiques post palladiens les plus en vogue.

Pour cela il supprime la toiture et une partie des murs de la maison du Chapitre, transforme et récupère des matériaux des fondations pour créer en surélévation la grande salle en hémicycle ornée de fenêtres hautes (surdimensionnées pour l'époque), possible grâce aux progrès de fabrication de vitres de grandes dimensions et couvre le tout avec une succession de toitures à croupe dont la forme, les pentes et le volume obéissent avant tout aux règles de l'art du constructeur soucieux d'y intégrer la charpente (donc la statique), l'écoulement des eaux, (donc les pentes tributaires de la terre cuite) et le vide d'air entre la couverture et le plafond ornemental, (donc la toiture froide indispensable pour assurer le confort). Si l'on compare la transformation de l'aspect entre la maison médiévale du Chapitre et la salle du Grand Conseil qu'il érige en 1803, on remplace une construction modeste, d'aspect rural relativement fermée par un édifice de grande dimension s'inscrivant dans la suite des



Salle plénière



Pose de la charpente



bâtiments monumentaux du coteau occidental de la colline. La modification est importante, elle est contemporaine. La réception de l'œuvre suscite des commentaires parfois sévères comme le relatent les prises de position de Juste Olivier, Johann Gottfried Ebel ou Georges-Antoine Bridel. Force est de constater que quelques dizaines d'années plus tard ces récriminations ne résistent pas au temps, que l'édifice sied dans la globalité du site et semble avoir éternellement existé.

Aujourd'hui, après l'incendie, Perregaux serait confronté à la même équation. Le travail de l'architecte a consisté à offrir une surface avec sa toiture sensiblement plus importante, pour accueillir les débats parlementaires. Les vestiges restants sont en partie réutilisés, parfois supprimés. La salle doit déborder des murs d'assises en porte-à-faux, pour gagner de la surface tout en respectant leurs appuis historiques. La toiture doit résoudre la protection aux intempéries, la gestion de la lumière, sans oublier de cadrer les vues magnifiques que l'on a vers le sud et l'ouest du canton. Enfin la gestion du climat intérieur ne peut plus se réduire à la mise en place d'un poêle en faïence comme avait pu le faire Perregaux, mais par la création d'une centrale de ventilation qui pour être économe en énergie requiert de nouveaux volumes. Ceux-ci, judicieusement installés en toiture dans l'interstice situé entre la couverture et le plafond de la nouvelle salle du projet lauréat, ont dû déménager à grand frais et dans une zone archéologique complexe en sous-œuvre du vestibule historique pour satisfaire à la diminution de volume exigée par le mécontentement des défenseurs patentés des toits pittoresques de la Cité. Même une proposition de pose de tuiles plus conforme aux règles de l'art, validée par une recherche approfondie, mettant en évidence la pertinence historique de cette technique, a été rejetée. La légitimité intellectuelle d'un tel entêtement donne à réfléchir sur le respect des droits et des devoirs qu'un citoyen instruit devrait être capable d'assumer.

Ceci mis à part on peut aisément expliquer et comprendre l'évolution architecturale de ces deux conceptions que 200 ans séparent.

Dire que Perregaux aurait pu être l'auteur du projet d'aujourd'hui serait présomptueux, mais mettre en résonance la réflexion de Paul Valéry pour légitimer la mise en forme du nouveau Parlement par rapport à l'ancien l'est beaucoup moins.

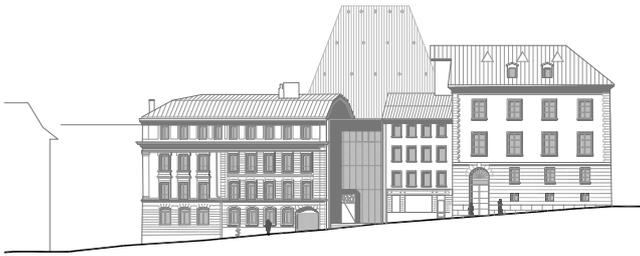
Mais il y a un autre enjeu qu'un malheur destructeur comme l'incendie nous permet paradoxalement de révéler. Le désenclavement du site Perregaux. Sa pièce maîtresse la façade du péristyle, symbole de la fondation du Canton a résisté aux flammes, est restituée. Elle n'en reste pas moins dans une situation devenue peu accessible eu égard au développement urbain qui a éloigné ses habitants autrefois regroupés près de la vieille ville. La clarification des entrelacs de murs vers la maison Charbon qui ont pu être supprimés vu leur dégradation suite au feu, permet de créer un nouveau passage vers les rues de la Cité et mettra en relation, les jours de sessions parlementaires, rues, esplanade, buvette et jardin par un nouvel espace public majeur où citoyens et élus pourront se rencontrer. Ce passage, ré-ouvert, a mis en évidence une des plus anciennes façades des maisons de la Cité. Le démontage de l'ancien carnotzet du Grand Conseil a révélé une peinture profane du XIV<sup>e</sup> siècle alors inconnue.

Le Parlement ainsi réhabilité sur ses murs fondateurs reprend sa place dans la silhouette de la vieille ville et les Vaudois peuvent le désigner fièrement comme siège du pouvoir législatif aux visiteurs du Canton de Vaud.

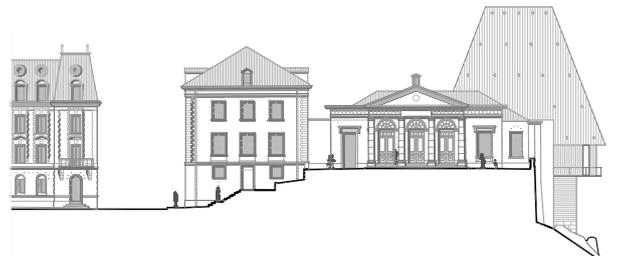
Tel qu'il est proposé aujourd'hui, le nouveau Parlement offre un équilibre habile entre la solennité qui convient à l'espace de travail des représentants du peuple et la modestie qu'impose à ceux-ci la démocratie.



Panorama de la Cité vue de l'ouest



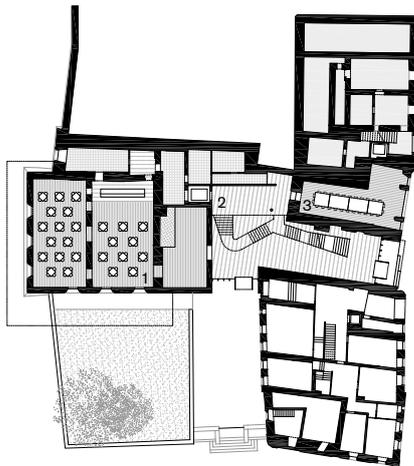
Façade est



Façade nord

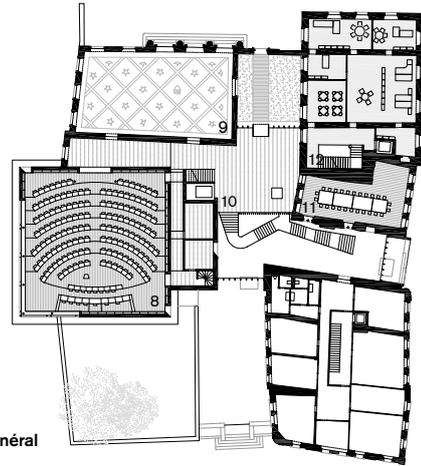
Niveau 0

1. buvette
2. hall
3. salle de la Cité



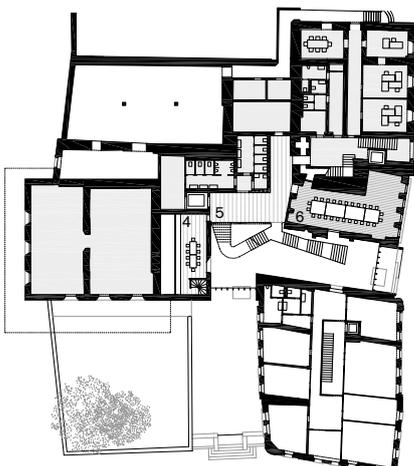
Niveau 2

8. salle plénière
9. pas perdus
10. hall
11. salle romane
12. secrétariat général



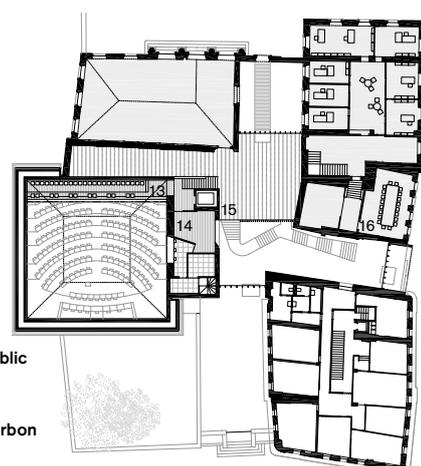
Niveau 1

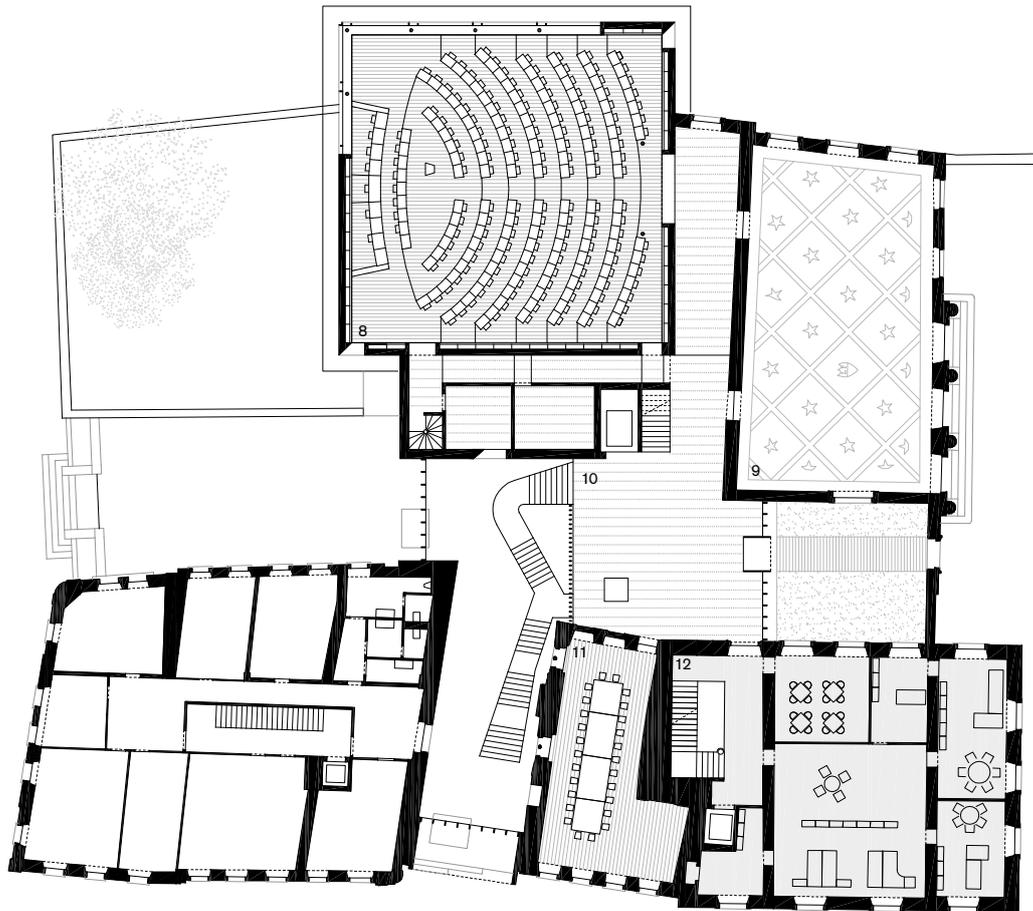
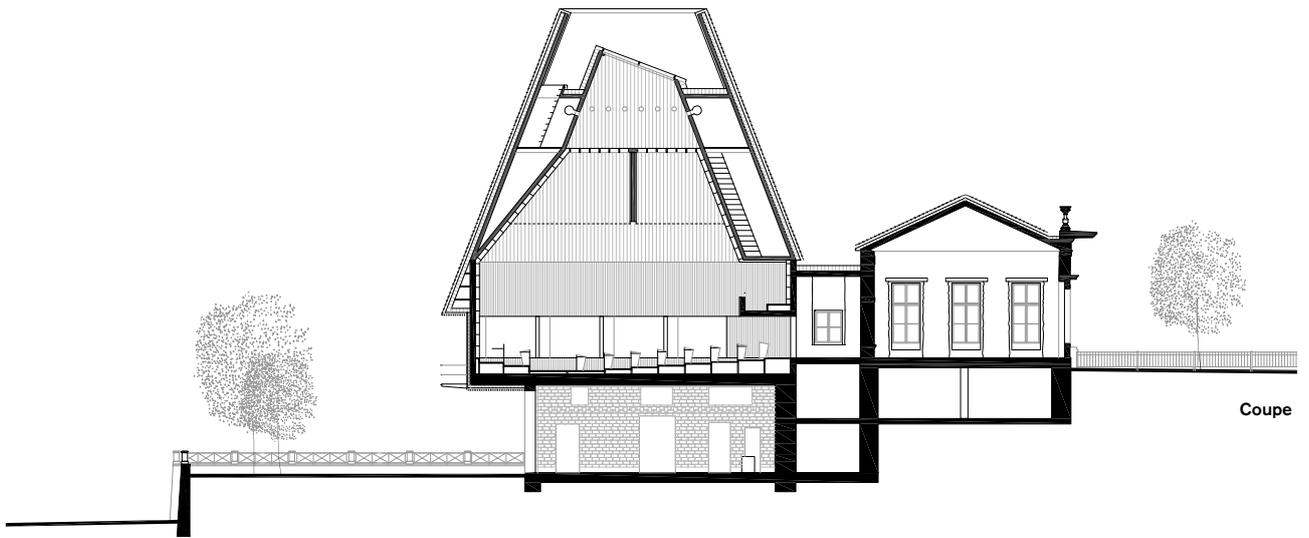
4. huissiers
5. hall
6. salle du bulletin



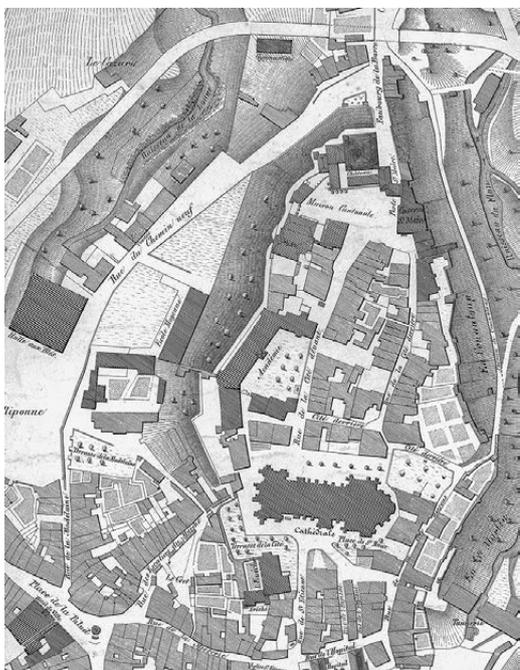
Niveau 3

13. tribune du public
14. régie
15. hall
16. salle des Charbon





Niveau 2



1

1. Abraham Berney,  
plan de Lausanne, la Cité en 1838.  
(EN GRISÉ, LES ÉDIFICES PUBLICS) (MHL)  
2. Vue de la Cité par J. Huguenin, 1824.  
© LITH. H. BRUNET À LYON (MHL)  
3. Plan de David Buttet en 1638.  
Détail de la Cité.  
© MUSÉE HISTORIQUE DE LAUSANNE



2

## Histoire du site

PAUL BISSEGER – HISTORIEN

La colline de la Cité, haut lieu de mémoire, symbolise l’alliance du glaive et du goupillon non seulement au Moyen Âge, mais aussi après la Réforme protestante introduite par les Bernois en 1536. En effet, de temps immémorial, ce site a abrité le pouvoir militaire, religieux, judiciaire et politique, sans même compter celui, intellectuel et moral, issu de la création au XVI<sup>e</sup> siècle de l’Académie, longtemps centrée sur l’enseignement de la théologie (fig. 1 et 2).

### Le prieuré Saint-Maire, puis château épiscopal

À l’époque gauloise, la colline de la Cité servait assurément déjà d’*oppidum* ; on y a en tout cas découvert des restes de vaisselle en terre cuite, témoins d’un habitat de longue durée<sup>1</sup>. L’occupation des lieux s’accélère dès la fin du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, lorsque les premières invasions barbares commencent à frapper l’antique *Lousonna* implantée au bord du lac, à Vidy. Devenue refuge stratégique, l’abrupte colline de la future Cité, baignée par les ruisseaux de la Louve et du Flon, recèle, pour la fin de l’époque romaine, au moins un grand édifice en maçonnerie (rue Vuillermet, fouilles 2003). Les restes céramiques découverts en contexte permettent de dater cet ensemble de la fin du IV<sup>e</sup> ou début du V<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

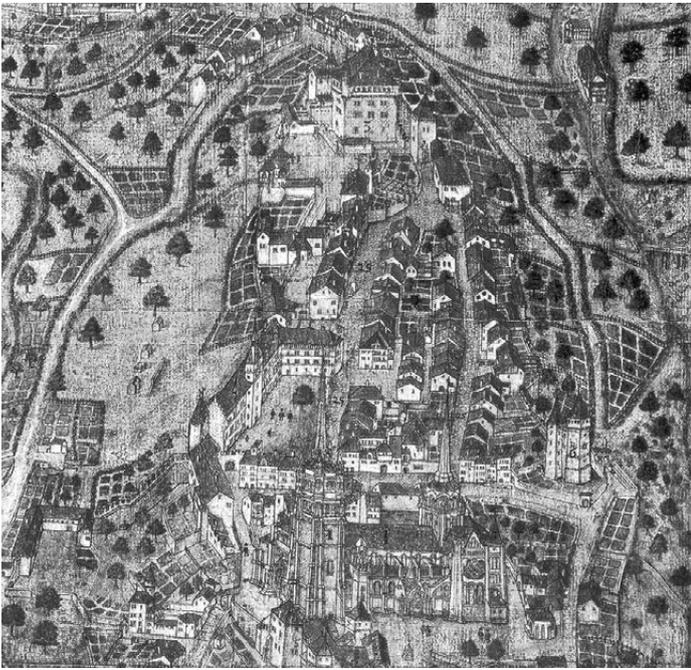
Au nord de la colline, les couches archéologiques les plus anciennes ont été détruites. Au sud du site, hormis quelques objets épars, on ne trouve guère de constructions à cette époque. Louis Blondel croyait avoir vu sous la cathédrale la tour d’un *castrum* romain<sup>3</sup>, mais on considère aujourd’hui qu’il s’agit des restes d’une crypte annexée à une église post-romaine<sup>4</sup>. Ces éléments sont supplantés par une cathédrale carolingienne attestée en 814, et cette église elle-même se développe par étapes jusqu’à devenir la cathédrale actuelle. À son voisinage méridional, le palais épiscopal, reconstruit après le milieu du IX<sup>e</sup> siècle par l’évêque Hartmannus

(852–878)<sup>5</sup>, est transformé au XIV<sup>e</sup> siècle en maison forte dotée de tours à mâchicoulis. Il en subsiste l’actuel Ancien Evêché<sup>6</sup>.

Durant le premier millénaire s’organise donc au sommet du site une agglomération que protège bientôt un mur d’enceinte. Le *castrum* au sens large de « site fortifié » est cité dès 891<sup>7</sup>. Deux rues principales parallèles, Cité-Devant et Cité-Derrière, se rejoignent au point le plus haut, à proximité d’un monastère et d’un lieu de culte consacré à Saint-Thyrse (première moitié du VI<sup>e</sup> siècle), église qui aurait été la première cathédrale lausannoise<sup>8</sup>. Vers 590, l’évêque Marius déplace son siège épiscopal d’Avenches à Lausanne et à sa mort, en 594, ce dignitaire est inhumé dans l’antique lieu de culte, qui devient bientôt l’église Saint-Maire. Au XII<sup>e</sup> siècle, le prieuré, occupé par des chanoines réguliers, n’est guère florissant. Cloître et bâtiments conventuels sont détruits vers 1397 par l’évêque Guillaume de Menthonay en vue de la construction du château Saint-Maire, et le logement des religieux est reconstruit légèrement plus à l’est. Ce dernier établissement, après avoir servi de grenier et de caserne, est démoli en 1890 pour laisser place à l’ancienne Ecole de Chimie<sup>9</sup>. Quant à l’église Saint-Maire elle-même, désaffectée à la Réforme, elle disparaît au profit de la place publique homonyme<sup>10</sup>. Un bloc de calcaire sculpté, récemment trouvé dans les substructures du bâtiment du Grand Conseil, présente des motifs caractéristiques de l’époque carolingienne et pourrait témoigner de la magnificence de ce vénérable lieu de culte.

### Une résidence épiscopale devenue maison capitulaire

Un ensemble de constructions dont l’origine est bien antérieure au château Saint-Maire s’est développé à la limite nord-ouest de la colline de la Cité. Le mur d’enceinte devait passer à proximité immédiate mais, contrairement à ce qui a été dit<sup>11</sup>, ses traces n’ont pu être



3

repérées lors des investigations archéologiques de 2014–2016. Sa disparition s'explique sans doute par des glissements de terrain, en raison de la forte pente.

Mais sous l'édifice actuel du Grand Conseil des traces d'habitat attestent une occupation remontant au premier millénaire. Dès l'époque romane sont construites ici, en plusieurs étapes, des structures maçonnées, elles-mêmes agrandies vers le XII<sup>e</sup> siècle en direction de l'est. Les investigations archéologiques ont révélé les traces de plusieurs incendies. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'immeuble appartient à Pierre d'Oron († 1323), d'abord trésorier du Chapitre, puis, dès 1313, évêque de Lausanne. Puis le bâtiment, acquis par Jean de Rossillon, est à nouveau transformé en raison de dégâts dus au feu. Une salle d'apparat reçoit alors un exceptionnel décor aux armes de cette famille, ornementation qui se superpose à une peinture plus ancienne.

En 1340, l'évêque Jean de Rossillon donne ce bien-fonds au Chapitre de la Cathédrale et l'édifice sert dès lors de « maison capitulaire », c'est-à-dire de logement de chanoine, comme il y en a plusieurs à la Cité. La demeure est habitée entre 1340 et 1358 par le prévôt Rodolphe de Rossillon, neveu de l'évêque, puis en 1363 par le docteur ès lois Guy de Prangins († 1394), qui fut prévôt et conseiller du comte Amédée VI de Savoie avant de devenir lui-même évêque de Lausanne dès 1375.

Guy de Prangins est l'un des premiers à envisager la construction, au nord de la Cité, d'un nouveau château épiscopal pour remplacer celui appelé aujourd'hui Ancien Evêché. Ce projet naît sans doute du grand incendie qui, en 1368, ravage la ville entre la cathédrale et l'église Saint-François, touchant également la vieille résidence épiscopale. Ceci peut expliquer que Guy de Prangins ne réside plus dans l'antique maison forte, mais dans une habitation privée,

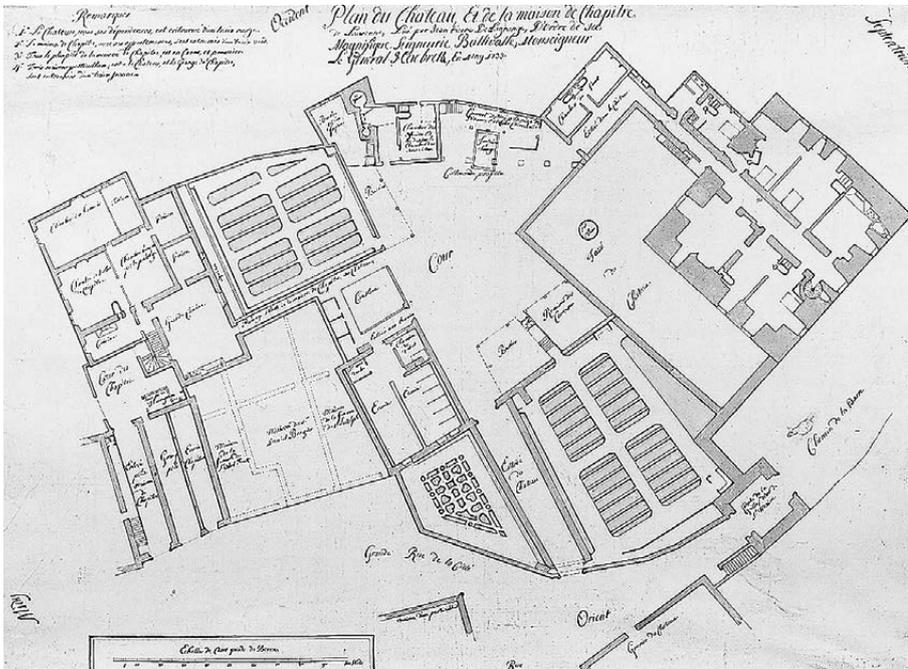
vraisemblablement celle dont il est question ici<sup>12</sup>. De grands travaux y sont attestés après 1373 et en 1379, les dominicains du couvent de la Madeleine, en contre-bas du site étudié ici, se plaignent des « latrines neuves » de l'évêque qui se déversent dans leur verger<sup>13</sup>. Quelques années plus tard, en 1383, ce prélat accueille un légat apostolique, émissaire d'Amédée VIII de Savoie, devenu pape Félix V, « dans la maison supérieure du révérend évêque Guy, dans la chambre épiscopale »<sup>14</sup>.

Entre la fin du XIV<sup>e</sup> et celle du XV<sup>e</sup> siècle, l'immeuble loge des chanoines plus ou moins influents, notaire, trésorier du Chapitre, licencié en droit, voire Antoine de Prez, chantre et vicaire spirituel de l'évêque, bientôt lui-même évêque d'Aoste. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, on trouve ici les chanoines Guy de Prez, puis Sébastien de Montfalcon, qui devient, comme on sait, évêque de Lausanne dès 1516. Enfin, à la Réforme en 1536, Rodolphe Bouvier est le dernier chanoine à demeurer dans cette « dix-septième maison capitulaire »<sup>15</sup>.

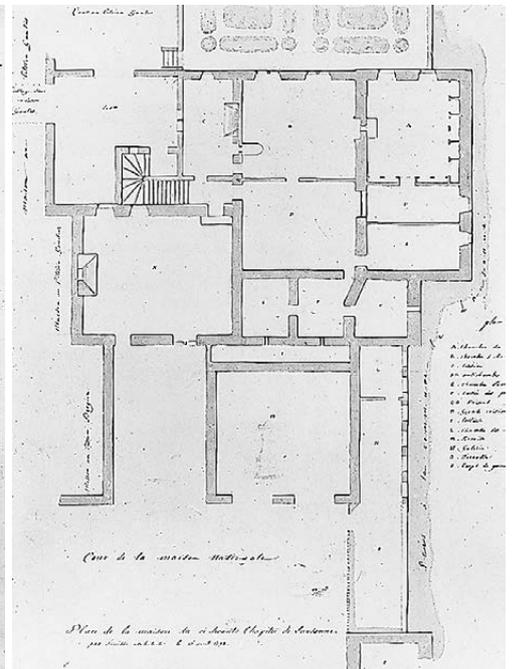
### La Cour du Chapitre

Tout comme la plupart des anciennes propriétés ecclésiastiques, cet édifice est confisqué en 1536 par Leurs Excellences de Berne. Ces nouvelles autorités, vraisemblablement<sup>16</sup>, font procéder au XVI<sup>e</sup> siècle à des transformations importantes, avec construction d'une grande cave voûtée (qui deviendra à l'époque cantonale la cave de la Monnaie), surmontée d'une « grande cuisine ». Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle siège ici la Cour du Chapitre<sup>17</sup>.

Cette cour de justice relève au Moyen Âge de l'évêque et est appelée en 1516 « cour temporelle du Chapitre ». Devenue baillivale après la conquête bernoise, elle se réunit d'abord chez le juge qui la préside, puis longtemps dans la chapelle Saint-Maur, à l'est du chevet de la cathédrale. A partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, cepen-



4



5

dant, ce tribunal dispose de locaux plus confortables dans la maison capitulaire dont il est question ici. La juridiction de cette cour s'étend sur quelques villages et enclaves du territoire lausannois, mais les juges traitent également l'ensemble des litiges concernant les pasteurs, les professeurs de l'Académie, ainsi que les régents et leurs familles. La compétence territoriale de la cour est élargie en 1706 à toute la Cité-Dessus, ainsi qu'au territoire situé entre la Chamberonne et la Venoge<sup>18</sup>.

L'état de l'édifice, désormais appelé Cour du Chapitre, est documenté par le célèbre plan Buttet (fig. 3), qui en donne en 1638 la plus ancienne illustration connue. Ce document montre deux corps de logis principaux dont le plan remonte à l'époque romane, à savoir un bâtiment étroit, en limite de pente, complété d'un volume plus cossu qui vient s'y appuyer à l'est. Enfin, une série de bâtiments annexes, dont les maçonneries remontent au second quart du XIV<sup>e</sup> siècle, s'échelonnent eux-aussi sur le flanc oriental. Par ailleurs, un plan de 1733 dû à l'architecte Jean-Pierre Delagrangue atteste, à l'étage principal, l'existence de deux prisons, d'une grande et d'une petite cuisine, d'une chambre pour la « Justice du Chapitre », ainsi que d'un local réservé à la torture (fig. 4).

Un autre plan du même niveau, dessiné par Jean-Abraham Fraisse en 1798, montre que l'ancienne salle de justice est devenue simple « chambre à cheminée et à fourneau », qui pouvait d'ailleurs servir de cadre aux auditions, tandis qu'un local assez spacieux, qui en 1733 ne servait qu'à remiser des harnais, est devenu « chambre du Chapitre », entièrement tapissée d'armoires pour abriter les archives de ce tribunal. Enfin, une « chambre d'arrêt » remplace l'ancienne torture, mais les cellules des prisons subsistent (fig. 5).

La complexité des volumes et toitures, tout comme la façade sud avant la construction de la salle du Grand Conseil, sont docu-

mentés par une esquisse présentée en 1806 en tribunal à l'occasion d'un conflit de voisinage<sup>19</sup> (fig. 6).

L'indépendance cantonale étant définitivement acquise en 1803, le nouveau gouvernement choisit cet emplacement pour recevoir la salle du Législatif. On demande par conséquent à l'architecte Alexandre Perregaux de transformer l'immeuble pour en faire un bâtiment représentatif. Celui-ci est malheureusement en grande partie détruit par un incendie en 2002<sup>20</sup>.

### Les immeubles donnant sur la rue Cité-Devant

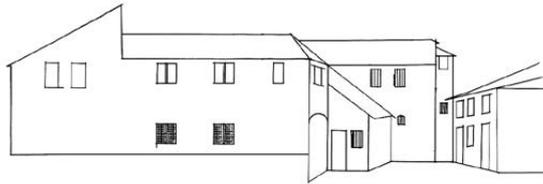
Alors que l'ancienne Cour du Chapitre s'élève en limite de pente sur le flanc ouest de la colline, une série de bâtiments contigus forme la rangée impaire de la rue Cité-Devant. L'édifice le plus septentrional, sobre volume néoclassique abritant le Tribunal d'Appel, a été élevé en 1832–1835 par l'architecte Henri Perregaux (fils d'Alexandre)<sup>21</sup>.

Plus au sud (rue Cité-Devant 11), une grande parcelle intègre divers locaux de l'administration vaudoise. Historiquement, elle se subdivise en plusieurs édifices distincts, à savoir, du nord au sud :

1. La maison Charbon, habitation d'origine médiévale ayant appartenu au XIII<sup>e</sup> siècle à la riche famille éponyme. Il s'agit là non seulement de l'une des plus anciennes demeures privées lausannoises, mais également de l'une des plus importantes, de par ses rares éléments architecturaux, dont certains remontent à l'époque romane<sup>22</sup>.

2. Au XIV<sup>e</sup> siècle sans doute, un bâtiment vient s'appuyer à la façade sud de la maison Charbon. Cette nouvelle construction médiévale ménage, sur son flanc sud, un passage dégagé permettant d'accéder directement aux caves et au pressoir de la Cour du Chapitre. La parcelle, donnée vers 1523 à la chapelle du Saint-Suaire de la cathédrale, tombe ainsi en mains ecclésiastiques et est par conséquent confisquée à la Réforme. Utilisée par les nouvelles autorités

Plan  
Le Chapitre de la Cour du Chapitre  
par l'architecte Jean-Pierre Delagrangé  
(1733)



4. Plan du château Saint-Maire et de la maison du Chapitre, par l'architecte Jean-Pierre Delagrangé, mai 1733.

© ACV, REPRODUCTION CLAUDE BORNAND

5. Plan de la maison du ci-devant Chapitre de Lausanne, par l'architecte Jean-Abraham Fraisse, 16 avril 1798.

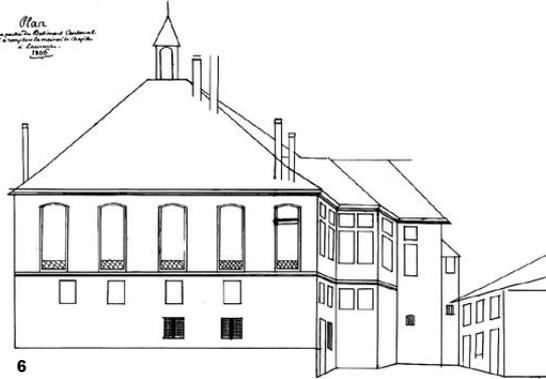
© ACV, REPRODUCTION CLAUDE BORNAND

6. Esquisses produites en 1806 en tribunal dans le conflit opposant Juste Gaulis à l'Etat.

Façade sud de la maison du Chapitre avant et après construction de la salle du Grand Conseil.

© ACV, REPRODUCTION CLAUDE BORNAND

Plan  
Vue sud de la maison du Chapitre  
par l'architecte Jean-Abraham Fraisse  
(1798)



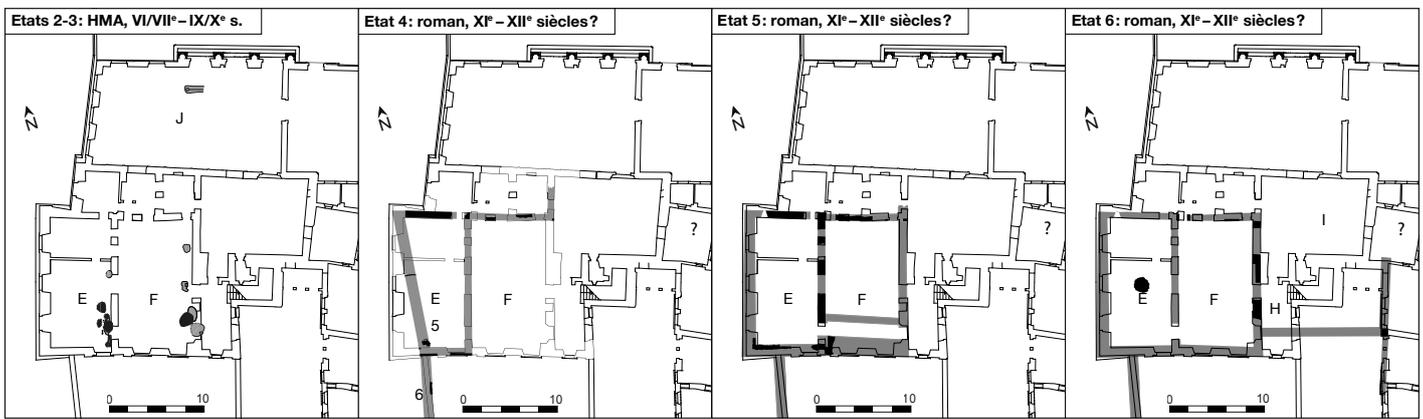
bernoises comme grange et écurie, elle loge désormais les chevaux du château Saint-Maire, devenu siège baillival. L'immeuble est vendu en 1797 à la famille Gaulis, déjà propriétaire de l'édifice contigu au sud, qui a obtenu, en 1763, de pouvoir construire par-dessus le passage menant aux dépendances de la Cour du Chapitre<sup>23</sup>. L'Etat de Vaud acquiert cette parcelle en 1857 pour y loger son administration. Enfin l'immeuble est démoli vers 2014 pour remettre en évidence la façade romane de la maison Charbon. L'espace ainsi libéré sert désormais d'entrée à la nouvelle salle du Grand Conseil.

3. Le grand bâtiment voisin, au sud, abrite vers 1500 l'auberge de la *Croix Blanche*, mais passe avant 1512 à l'évêque Aymon de Montfalcon qui, lui-même, l'attribue en 1517 au desservant de la chapelle Saint-Maurice à la cathédrale. Cet édifice, lui aussi confisqué à la Réforme, est bientôt cédé à des particuliers. La moitié nord passe en 1743 à la famille Gaulis, qui fait reconstruire la façade en 1763, sans doute sur des plans de l'architecte lausannois Gabriel Delagrangé, tandis que la moitié sud est acquise par les mêmes propriétaires en 1797 seulement. Ces bâtiments, vendus en 1873 à l'Etat de Vaud, ont été par la suite exhausés et transformés en fonction des besoins de l'administration cantonale<sup>24</sup>.

### Appréciation

Bien que trop rapide, ce survol montre combien la colline de la Cité, au cours d'une évolution de plus de quinze siècles, a été, de manière quasi-ininterrompue, un centre de décision, le siège de l'autorité et du pouvoir. Se sont déployées ici, au fil du temps, les processions aux tissus chatoyants où le violet épiscopal domine les couleurs liturgiques et les bannières de confréries, les étincelantes parades militaires, les attelages bruyants, les uniformes brillants, les sobres et sombres défilés d'autorités austères, jusqu'aux allées et venues affai-

rées des décideurs d'aujourd'hui. Lieu de mémoire, vibrant de la constante administration de toute une région, la Cité met en évidence à la fois la permanence des tâches relevant de la gestion des affaires publiques, mais aussi la précarité des hommes et de leurs œuvres : le couvent et la vénérable église Saint-Maire sont de longue date rayés de la carte, les maisons capitulaires et épiscopales ont été réduites à un statut séculier parfois trivial, le bâtiment conçu par Perregaux pour le Grand Conseil lui-même est parti en fumée en 2002... *Vanitas vanitatum*... Néanmoins, la colline est de toute évidence propice aux projets d'envergure et le nouveau Parlement, phoenix qui renaît de ses cendres, est à la mesure de ce passé glorieux. Les vifs débats qui ont agité sa gestation témoignent assez de l'importance symbolique qu'accorde la population à ce site exceptionnel.



#### Plan des états.

états 2 – 3

gris : structures de l'état 2

noir : structures de l'état 3

DAO : FRÉDÉRIC CARRARD, AAM

états 4 – 13

noir : nouvelles maçonneries

gris : bâti restitué

FOND DE PLAN : ATELIER CUBE

## Le bâtiment du Grand Conseil dans tous ses états : un millénaire sous la loupe des archéologues

FRÉDÉRIC CARRARD – ARCHÉOLOGUE

Les connaissances archéologiques résultent bien souvent d'un assemblage hétéroclite de traces ou de vestiges que les hasards de l'histoire ont bien voulu nous léguer. Les premières interventions s'étaient focalisées sur les élévations de la cave dite « de la monnaie » (1981) puis de l'ensemble le plus ancien (le « quadrilatère ») dans sa partie occidentale (2002, 2003), complétées par des sondages ponctuels<sup>1</sup>. Si les fouilles menées de l'été 2014 au printemps 2015 (été 2016, ponctuellement) ont élargi notre champ de vision, la démolition systématique de vastes portions du bâti a fait ressurgir des pans entiers de maçonneries médiévales et deux peintures murales.

### Du Bas-Empire à l'an mil : des vestiges diffus

Le premier état d'occupation a livré de rares artefacts romains et des anomalies peu interprétables au gré de sondages profonds. L'absence de maçonneries attribuables au *castrum* du Bas-Empire, dont des bâtiments sont par ailleurs bien documentés dans la partie méridionale de la Cité<sup>2</sup>, est à souligner : invoquer la seule érosion n'est sans doute pas satisfaisant, puisque un fond de cabane, un foyer, des fosses, et des trous de poteaux, couvrant la seconde moitié du I<sup>er</sup> millénaire (*fig. états 2-3*) étaient conservés dans des secteurs pourtant fortement arasés déjà au Moyen Âge (*E, F*). S'y ajoute une sépulture isolée (VII<sup>e</sup> – VIII<sup>e</sup> siècle) dans le Péristyle (*J*). Le rare mobilier n'autorise néanmoins pas de datation précise et suggère plus qu'elle n'assure la continuité de l'occupation entre le Haut Moyen Âge et le premier bâti roman.

### L'époque romane

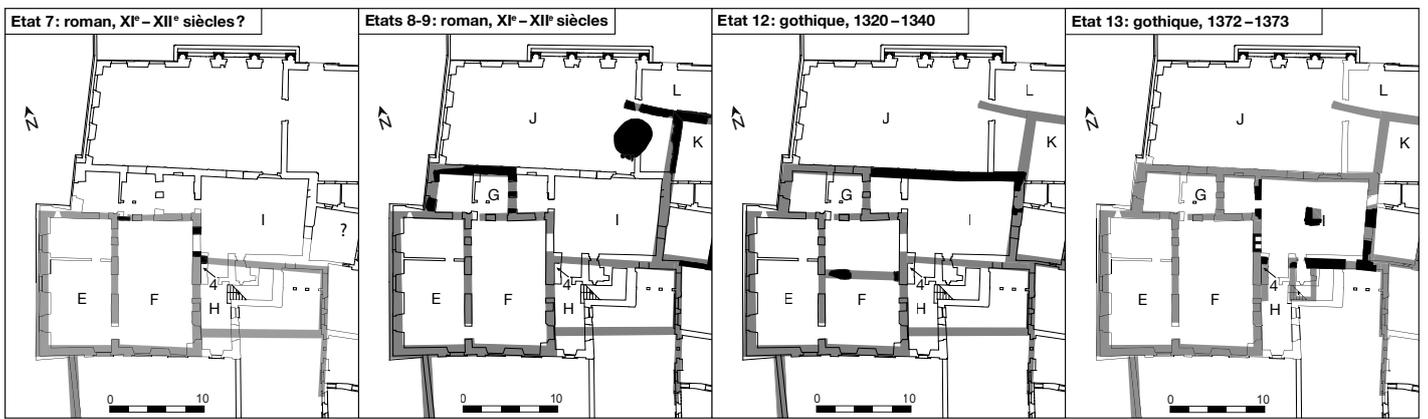
Le premier bâtiment roman, trapézoïdal (*état 4*), a déjà été publié précédemment<sup>3</sup>. D'éventuelles extensions vers l'est et le nord-est ne peuvent qu'être supposées, ce bâtiment étant largement obliéré par

les constructions ultérieures. L'interprétation de son mur de fermeture ouest (*5*) et de son éventuel prolongement méridional (*6*) comme étant un premier rempart est peu probable en raison de leur étroitesse et de la faiblesse de leurs fondations en bordure de colline<sup>4</sup>.

Le second bâtiment roman (*état 5, E, F*), de plan quadrangulaire régulier divisé en deux grands locaux, impacte durablement le plan du site. Il pose les bases de la future maison du Chapitre, dont la partie conservée des maçonneries a été intégrée dans le nouveau Parlement.

Incendié, il est rénové (*état 6*), doté d'une grande cheminée et agrandi à l'est (*H*) : seuls de rares indices signalent la présence de cette extension, arasée au XIV<sup>e</sup> siècle déjà (*infra, état 13*). Suite à un incendie, l'extension (*H*) est fermée au nord (*état 7*). Le développement du bâti en direction de l'est – la maison Charbon est peut-être déjà en place (?) – induit une réorganisation de la circulation interne et des accès depuis l'extérieur : des portes sont ouvertes dans le quadrilatère, entre les espaces *F-G* et *F-I*. Le local au sud-est (*H*) est doté d'une première peinture murale (*état 7, 4*), avant un nouvel incendie.

Entre le début du XI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, un bâtiment est construit dans la parcelle Charbon<sup>5</sup>. Sa limite occidentale (*état 8, K*) coïncide avec l'extension maximale de la future « maison du Chapitre ». Sans lien assuré avec la première, le bâtiment occidental s'étend quant à lui vers le nord (*état 9, G*) : sur la base des parements, dont l'aspect extérieur semble s'inspirer de la seconde phase de la maison Charbon (XII<sup>e</sup> siècle), cette extension pourrait également remonter au XII<sup>e</sup> siècle. Le développement architectural voit ensuite un ralentissement entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.



### Les agrandissements gothiques

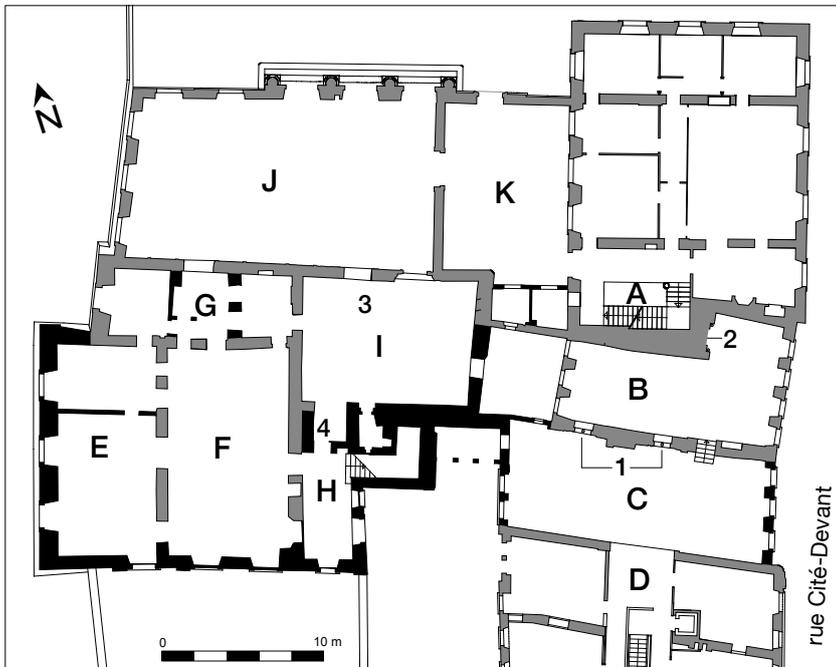
La première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle connaît un nouveau chantier de grande ampleur (*état 12*). Lié à un vaste terrassement de l'esplanade au nord, le secteur du futur péristyle (*J*) est remblayé et son niveau de marche se situe désormais plus de trois mètres au-dessus des sols intérieurs restitués (*E, F, G*). Une couche de déchets de taille de molasse s'étendant du péristyle (*J*) à la courette (*L*) témoigne de l'adjonction d'un nouveau bâtiment à l'est (*I*), construit en blocs de gros appareil taillés à la laye brettelée. L'étage inférieur (la future cave dite « de la monnaie ») est semi-enterré avec un accès probable par le sud ; six soupiraux s'ouvrent dans le mur nord. On accède à l'étage supérieur depuis l'esplanade par une porte de plain pied. Le tracé oblique de l'extrémité orientale du bâtiment s'explique par son alignement sur la limite de parcelle de la maison Charbon (*I-K*). A la même période, la salle au sud (*H*), attestée au moins dès l'état 7, est dotée d'une prestigieuse peinture murale (*H et 4*) vers 1320–1340.

Dès le 3<sup>e</sup> quart du XIV<sup>e</sup> siècle déjà, le nouveau bâtiment (*I*) et la salle d'apparat (*H*) sont mis à mal. Aucune trace tangible n'en impute la responsabilité à l'incendie de 1368, mais la reconstruction de 1372–73<sup>7</sup> (*état 13*) s'inscrit probablement, entre autre, dans le renouveau urbanistique consécutif à cet événement. Si la partie nord de la cave (*I*) subit peu de modifications, la pièce d'apparat (*H*) disparaît définitivement, comme la majeure partie de l'œuvre qui l'ornait (*4*). Une petite salle (*entre G et I*) communique avec la cave par une porte à linteau sur coussinets, restée fonctionnelle jusqu'à aujourd'hui. Le mur sud est entièrement reconstruit sur de puissantes fondations, avec pour ses parements les blocs de l'état 12 en remploi. Il est vraisemblable que dès cette reconstruction, un escalier extérieur – passant sur une large porte voûtée qui mène à la cave (*I*) – y ait pris appui. C'est toutefois la voûte en berceau brisé

d'une réfection ultérieure qui nous est connue<sup>8</sup>. La grande cheminée aménagée à l'étage dans le mur oriental, préfigure celle de la future « grande cuisine ». Entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le second quart du XVI<sup>e</sup> siècle, six interventions porteront tant sur le renforcement des angles nord-est et nord-ouest du complexe bâti que sur les aménagements intérieurs (soupiraux, solivages, réfection de la cheminée) sans affecter le plan général.

### Une affaire à suivre...

À la fin du Moyen Âge, les principaux édifices sont en place, sans pour autant avoir atteint leur extension maximale. Dès le second quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>, l'aménagement de la cave voûtée en berceau dite « de la monnaie » et la « grande cuisine » et sa cheminée, à l'étage, constituent sans doute une première réalisation marquante du régime bernois. Un siècle plus tard, la reprise des façades nord, ouest et sud de la « maison du Chapitre » et l'adjonction d'un vestibule et d'une tour d'escalier conféreront à la façade sud le visuel bien connu du plan de David Buttet de 1638. Cet aspect ne changera pratiquement plus jusqu'à la construction du Grand Conseil de Perregaux en 1803.



1. Plan du site avec, en noir, les maçonneries démolies lors de la reconstruction de 2014 – 2016.

A-B : maison Charbon (A englobée dans le bâtiment en tête amont de la rangée, reconstruit en 1833 – 1835).

C : parcelle construite dans le courant du Moyen-Âge.

D : ancien passage à ciel ouvert donnant accès à l'arrière de l'îlot.

E-F : quadrilatère, « maison du Chapitre ».

G : agrandissement nord.

H : pièce d'apparat (détruite au XIV<sup>e</sup> siècle).

I : « cave de la monnaie » et « grande cuisine » à l'étage.

J : vestibule (le « péristyle » du bâtiment Perregaux).

K : courette.

1 : fenêtres romanes.

2 : porte romane.

3 : voûte de la « cave de la monnaie », éléments sculptés carolingiens en remploi.

4 : peinture murale (XIV<sup>e</sup> siècle).

DAO : FRÉDÉRIC CARRARD, VALENTINE CHAUDET

FOND DE PLAN : ATELIER CUBE SA

## Des vestiges archéologiques marqués par le sceau du pouvoir

VALENTINE CHAUDET – ARCHÉOLOGUE

### Historique des investigations

Le site de reconstruction du parlement comprend le périmètre de l'édifice primitif de 1803–1805 ainsi que les bâtiments adjacents donnant sur la rue Cité-Devant. C'est dans cette rangée de maisons que deux baies romanes sont découvertes en 1919, révélant la présence d'une ancienne façade dans un des murs mitoyens (fig. 1, n°1). La fenêtre ouest reste visible dès cette époque, ce qui constitue la première mise en valeur de la substance médiévale de l'îlot (fig. 2).

Près de 50 ans plus tard, en 1967–1968, l'administration cantonale entreprend d'importants travaux pour l'aménagement de bureaux. Il est décidé de profiter de cette occasion pour réaliser des investigations archéologiques. De grandes surfaces de maçonnerie sont laissées apparentes et la moitié manquante de la baie orientale est complétée.

Dans la portion ouest du site, c'est-à-dire dans le périmètre primitif du parlement vaudois, les premières investigations remontent à 1981, au moment de l'aménagement d'un carnotzet dans la cave dite « de la monnaie » (fig. 1, I). Ces travaux révèlent la présence d'une substance médiévale complexe. En 2000, une petite intervention archéologique prend place en parallèle aux réflexions sur l'agrandissement des locaux du Grand Conseil. Elle est suivie au printemps 2002 par l'analyse des façades du quadrilatère (fig. 1, E-F). Suite à l'incendie qui ravage les lieux en mai de la même année, une importante campagne est engagée, avec la réalisation de sondages dans le sous-sol et la documentation des parois intérieures. Les résultats de ces travaux sont publiés dans le numéro hors-série de *Mémoire vive* en 2003<sup>1</sup>.

Plus récemment, le dossier archéologique est rouvert après l'adoption du projet de l'Atelier Cube et Bonnel I Gil. Entre 2009 et 2011, divers travaux préparatoires sont réalisés en vue du chantier de reconstruction, qui démarre en 2014 avec un partage des portions est et ouest du site pour les investigations archéologiques.

### Topographie du site

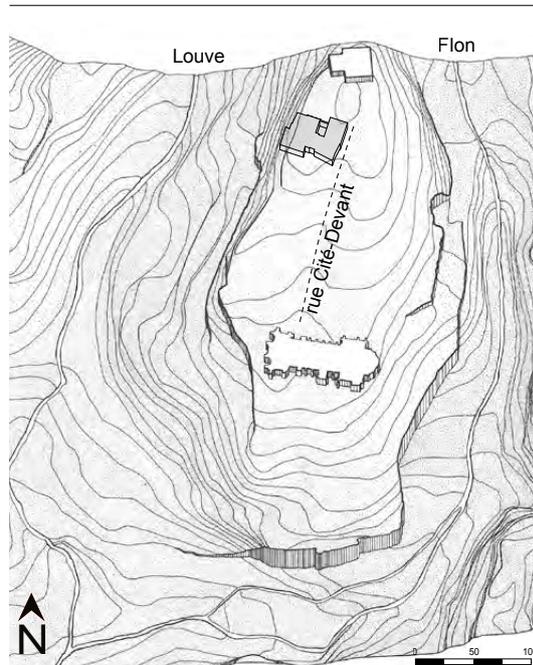
La Cité forme un promontoire allongé entre les vallons de la Louve et du Flon, culminant au nord, à l'emplacement du château. La colline est formée de bancs de molasse recouverts d'une épaisse couche de moraine ou de dépôts associés. L'ensellure qui la creuse se superpose approximativement au tracé de la rue Cité-Devant. Celle-ci constitue l'axe de circulation principal de la Cité au Moyen Âge et relie les seules facilités d'accès au sud-ouest et au nord-est (fig. 3).

Le relief du sommet de la Cité s'est profondément modifié du Moyen Âge à aujourd'hui. Sur le site investigué, un abaissement général des sols des locaux inférieurs est attesté au sud et à l'est par la reprise en sous-œuvre, parfois téméraire, des maçonneries. Ces travaux témoignent d'un abaissement concomitant du tronçon supérieur de la rue Cité-Devant qui permet d'en réduire la pente<sup>2</sup>. L'amélioration du trafic est probablement la motivation principale de ces ambitieuses transformations qui prennent place entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le 1<sup>er</sup> quart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. À l'époque romane, la rue peut être restituée à près de 2 m au-dessus de l'actuelle à l'emplacement de la façade sud de la maison Charbon.

Dans le quart nord-ouest du site investigué, au contraire, le niveau de circulation du XIV<sup>e</sup> siècle est recouvert d'une couche d'environ 2 m de remblai à l'emplacement du vestibule (fig. 1, J). Ainsi, l'étagement existant entre la place du Château et l'esplanade du Grand Conseil tranche avec la configuration médiévale de la colline qui ne présentait pour ainsi dire pas de pente ouest-est à son sommet, comme semble le montrer encore la vue de David Buttet en 1638.



2



3

**2. Fenêtre romane.**  
 © RÉMY GINDROZ  
**3. Colline de la Cité avec les courbes de niveau et l'emplacement du site de reconstruction du parlement entre la cathédrale et le château.**  
 DAO : VALENTINE CHAUDET  
 FOND DE PLAN : EGLOFF/FARJON 1983, P. 45

### Les vestiges archéologiques

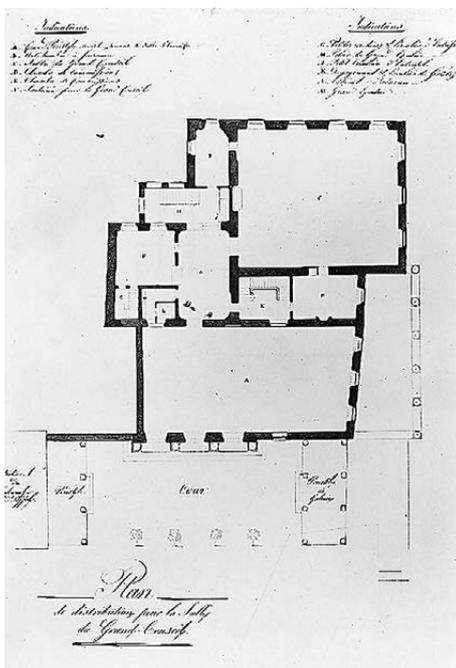
L'abaissement caractérisé du terrain dans les trois-quarts de la zone d'investigation a limité les découvertes dans le sous-sol, les concentrant principalement dans les parois des édifices actuels. En conséquence, la chronologie relative des vestiges, en particulier des différents édifices dans leurs états successifs, ne peut pas s'appuyer sur l'observation des couches de terrain à l'exception de quelques endroits très localisés.

Les structures les plus anciennes remontent à l'antiquité tardive et au Haut Moyen Âge. L'époque romane voit apparaître les premières constructions en pierres. À l'ouest du périmètre investigué, un premier édifice, dont seules quelques portions de maçonneries nous sont parvenues, fait place à un vaste bâtiment de plan presque carré (fig. 1, E-F). Non loin s'élève une maison-tour (A-B). Les dimensions et la qualité de la mise en œuvre de ces édifices témoignent du statut privilégié de leurs commanditaires. Ces constructions forment un tissu lâche que l'on retrouve dans nombre de quartiers à proximité directe des cathédrales et relevant de l'autorité de l'Église. Au cours du Moyen Âge, le bâti se densifie progressivement, ne laissant subsister que peu d'espace libre. La demeure construite sur le flanc ouest de la colline s'agrandit de nouveaux corps de logis (H-I), dont l'un (H) est orné de peintures murales de grande qualité signalant une pièce d'apparat. La maison-tour (A-B), à laquelle un bâtiment est accolé au sud (C), se voit agrandie jusqu'à la rue et partagée en deux propriétés<sup>4</sup>. Ainsi, à la fin du Moyen Âge, la rangée occidentale de la rue Cité-Devant offre un front continu – excepté un passage pour accéder à l'arrière de l'îlot (D) – composé de façades de largeur similaire.

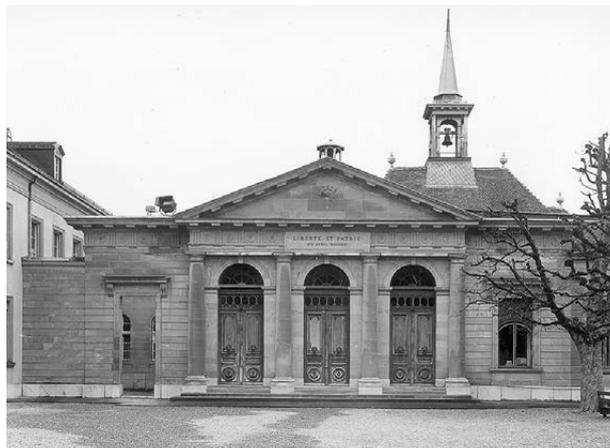
À partir de la Réforme, de nombreuses transformations viennent modifier l'édifice qui s'élève dans la partie ouest du site et deviendra le siège du législatif vaudois au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans la rangée occidentale de la rue Cité-Devant, l'intégralité des façades est renouvelée.

### Liste des interventions archéologiques

- 1919**  
 Eugène Bron (?), architecte cantonal. Documentation aux ACV, PP 549/1278-1279 et PP1278/1 (dossier de photographies, 1967, n° 1 – 5), ainsi qu'aux archives du SIPAL, Division Architecture et ingénierie, 132.142.011.
- 1967 – 1968**  
 Pierre Margot, architecte et membre de la commission fédérale des monuments historiques. Documentation aux ACV, PP 549/1278-1279 et PP1278/1.
- 1981**  
 Heinz Kellenberger (AAM SA). Rapport déposé à la section AC.
- 2000**  
 François Christe (BAMU SA). Documentation déposée à la section AC.
- 2002 – 2003**  
 Werner Stöckli (AAM SA) 2002.  
 François Eschbach (Archeodunum SA) 2002.  
 François Eschbach, Xavier Coquoz (Archeodunum SA) 2003.  
 Ulrike Gollnick, Werner Stöckli (AAM SA) 2003.  
 Quatre rapports déposés à la section AC.
- 2009**  
 Werner Stöckli (AAM SA), documentation déposée à la section AC.
- 2010 – 2011**  
 Heinz Kellenberger (AAM SA), documentation intégrée au rapport de Frédéric Carrard et Sébastien Saltel (AAM SA) 2017 (en cours).  
 Valentine Chaudet (2010, 2011). Trois rapports déposés à la section MS.
- 2014 – 2016**  
 Valentine Chaudet (AC) 2016. Investigations de la zone est du site. Rapport déposé à la section MS  
 Frédéric Carrard et Sébastien Saltel (AAM SA) 2017 (en cours).  
 Investigations de la zone ouest du site. Rapport déposé à la section AC.



1. **Projet de distribution pour la salle du Grand Conseil, par A. Perregaux, vers 1803.**  
 © ACV, REPRODUCTION CLAUDE BORNAND  
 2. **La façade du péristyle, 2001.**  
 © CLAUDE BORNAND, (MAH-PBC)  
 3. **La salle du Grand Conseil, 1964.**  
 © CLAUDE BORNAND, (MAH-PBC)  
 4. **La salle du Grand Conseil après l'incendie du 14 mai 2002.**  
 © CLAUDE BORNAND (MAH-PBC)



## L'ancien Parlement (1803)

PAUL BISSEGER – HISTORIEN

Après la révolution vaudoise, la jeune administration cantonale réutilise les bâtiments existants, tels que châteaux, églises, cures, arsenaux, prisons et casernes. Il faut cependant trouver des locaux pour les activités régaliennes précédemment accaparées par Berne, tout particulièrement l'exercice du pouvoir et la fabrication de la monnaie. La tutelle bernoise prend fin en 1798, mais sous la République helvétique les soucis politiques, économiques et militaires interdisent tout grand projet, jusqu'à la signature, le 19 février 1803, de l'Acte de Médiation qui consacre définitivement l'indépendance du Canton de Vaud et prévoit un corps délibérant de 180 députés. Cette assemblée législative, élue à fin mars 1803, se réunit pour la première fois le 14 avril, comme on sait, tout d'abord à l'hôtel de ville de la Palud en attendant la construction d'une salle spécifique. Dès le 6 mai, l'Exécutif cantonal affecte à cet usage l'ancienne maison du Chapitre et charge l'architecte Alexandre Perregaux de procéder aux transformations nécessaires (fig. 1).

Le chantier commence en juin 1803 avec la démolition des parties hautes de l'ancienne maison de justice bernoise. Les structures basses, en revanche, sont conservées et, au sous-sol, l'architecte profite d'une cave voûtée du XVI<sup>e</sup> siècle pour y loger la fonderie de la Monnaie. Sur le socle que constituent ces éléments anciens, Perregaux établit une vaste salle plénière accompagnée de locaux complémentaires. Le tout est précédé d'un espace couvert servant de vestibule.

L'ensemble reçoit une façade d'apparat néoclassique qui renvoie à des modèles d'Andrea Palladio, célèbre architecte de la Renaissance italienne<sup>1</sup>. Aussi, cette façade en pierre de taille, modeste dans ses dimensions, est-elle monumentale par sa composition (fig. 2). L'avant-corps peu saillant s'ouvre de trois hautes portes en plein cintre. Elles sont flanquées de colonnes engagées qui sup-

portent un entablement dorique, lui-même sommé d'un fronton. Conformément à la notion d'« architecture parlante », concept répandu à l'époque, cette façade signale un édifice public.

L'entrée monumentale donne accès à un « grand péristyle couvert, servant de salle d'exercice », comme le dit Perregaux<sup>2</sup>. En effet, ce vestibule à l'usage des députés a également vocation, par mauvais temps, d'abriter l'instruction militaire des gendarmes casernés tout à côté, près de la porte Saint-Maire. Les officiers se plaignent bientôt de la poussière soulevée lors des exercices à cause du sol en terre battue. Aussi, en 1821, l'ingénieur cantonal Adrien Pichard, alors responsable non seulement des ponts et chaussées mais aussi des bâtiments de l'Etat, propose-t-il une solution originale : « parce qu'un pavé serait opposé aux exercices militaires et qu'un dallage aurait bientôt été brisé par les crosses des fusils », il suggère la réalisation d'un sol en petits galets posés de champ. Cependant, vu l'importance symbolique du site, on met à profit la couleur des pierres pour conférer à ce revêtement une touche d'élégance. Ainsi, des rangées obliques de galets clairs quadrillent le sol et délimitent des panneaux plus sombres frappés d'une étoile blanche, voire, au centre, d'un écu cantonal. Ce « parquet » de pierre se révèle cependant peu adapté aux souliers à clous et, en 1823 déjà, est protégé d'un plancher amovible sur lequel les soldats manœuvrent durant la mauvaise saison. Par ailleurs, en 1817, une note sibylline des comptes de l'Etat, relative à des « frais d'échafaudages pour les condamnés à mort », indique que ce « péristyle » a été utilisé parfois comme salle d'audience pour des procès à forte affluence, lorsque le Tribunal d'appel voisin se révèle trop exigu<sup>3</sup>. Vers 1911, cet espace est subdivisé pour y créer un fumoir à l'usage des députés.

Mais revenons à l'essentiel, la salle du Grand Conseil. Le chantier avance vite. En janvier 1804, on lève la nouvelle charpente



3



4

et en mai, bien que les travaux ne soient pas entièrement achevés, le Législatif se réunit pour la première fois dans ses propres murs. La salle des débats, rectangulaire (13 × 14.55 m), comporte des bancs cintrés disposés en gradins pour former un hémicycle (fig. 3).

Cette arène politique rappelle ainsi le célèbre amphithéâtre de l'école de chirurgie à Paris (1771), modèle qui a fait date dans l'histoire de l'architecture et a inspiré dans le monde entier de nombreux auditoriums. En juillet 1804, Georges Miéville lambrisse les murs d'élégantes boiseries Louis XVI à panneaux rectangulaires alternant avec des pilastres ioniques cannelés et, dès 1807, un écu aux armes cantonales, délicatement sculpté, orne la travée axiale. Sur le flanc oriental, un poêle blanc en faïence, festonné de guirlandes et coiffé d'une urne, est dû au potier de terre yverdonnois Jacob Ingold. Enfin, sur le toit, le clocheton abrite une campane fondue à Morges en 1805 par Louis Golay. Tous ces éléments disparaissent dans le tragique incendie de 2002.

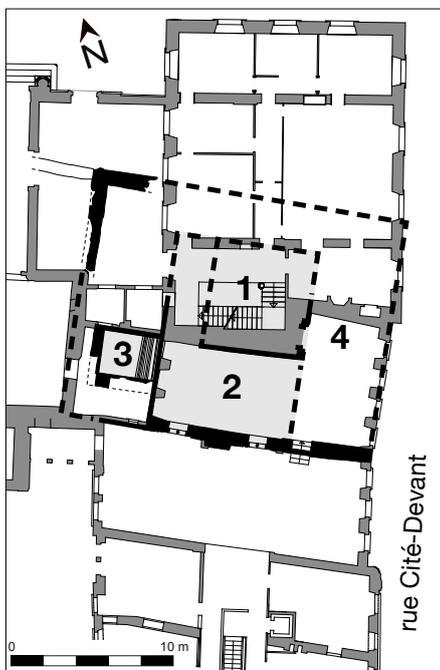
Longtemps, pourtant, le bâtiment Perregaux a été le plus ancien et le mieux conservé des édifices gouvernementaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour comparer ce qui est comparable, en faisant donc abstraction de sièges politiques établis sous l'Ancien Régime, la salle vaudoise précède celles des Législatifs de *Saint-Gall* (1805, transformé en 1880), *Uri* (1805, transformé en 1864 et 1896), *Argovie* (1826, transformé en 1961), *Zurich* (1833), *Bâle-Campagne* (1834, transformé en 1969), et *Lucerne* (1841, transformé en 1907 et 1961)<sup>4</sup>.

Malgré son caractère, et bien que proclamant le triomphe de la démocratie, le bâtiment de Perregaux n'a guère impressionné ses contemporains, même si sa façade a été reproduite en 1812 sur la médaille frappée à Paris pour commémorer l'Acte de Médiation. Ce palais gouvernemental, en effet, a été largement ignoré au XIX<sup>e</sup> siècle, car il est situé en retrait par rapport à la place du château, caché par

le volume cossu du Tribunal d'Appel et occulté symboliquement par la forteresse médiévale où siège le Conseil d'Etat. Il faut attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle et surtout l'incendie de 2002 pour voir un sursaut d'intérêt en faveur de cet édifice, dont on perçoit mieux, alors, la dimension historique et symbolique, ainsi que l'importance pour la silhouette occidentale de la Cité.

L'incendie du 14 mai 2002 (fig. 4) survient au terme d'une restauration réalisée en prévision, paradoxalement, de la délocalisation du parlement cantonal, le Législatif réclamant des locaux plus conformes à ses besoins. Dans cette optique, les architectes associés Jean-Baptiste Ferrari, Bernard Gachet et Patrick Mestelan, vainqueurs d'un concours en 1997, proposent d'excaver l'esplanade du château pour y insérer la nouvelle salle du Législatif.

Mais la disparition du siège historique, en 2002, ôte toute pertinence à ce projet souterrain, car on peut désormais envisager une reconstruction. Un nouveau concours, en 2009, consacre le projet des architectes Atelier Cube et Bonell & Gil. Leur œuvre, achevée en 2017, reprend en partie les structures anciennes, la façade de Perregaux constituant le trait d'union entre le passé et le présent. Le futur, quant à lui, sera façonné par le Grand Conseil lui-même, bien établi dans son nouvel écrin.



#### 1. La maison Charbon dans sa parcelle.

Traits pleins : observé  
(compilation de différents niveaux).

Traillés : supposé.

1 – 2 Maison Charbon (1 Tour). 3 Citerne. 4 Cour.

DAO : VALENTINE CHAUDET

FOND DE PLAN : ATELIER CUBE

#### 2 – 3. Restitution du type des fenêtres sud et de la porte.

DAO : VALENTINE CHAUDET, C. GRAND

#### 4. Essai de restitution de la maison Charbon

DAO : VALENTINE CHAUDET

#### 5. Porte du 1<sup>er</sup> étage de la face orientale de la tour. L'angle de la tour montre les traces d'arrachement de la maçonnerie qui se prolongeait primitivement jusqu'au revers de la façade sud.

© RÉMY GINDROZ

#### 6. Colonnnette droite de la porte avec son chapiteau et la naissance de l'archivolte.

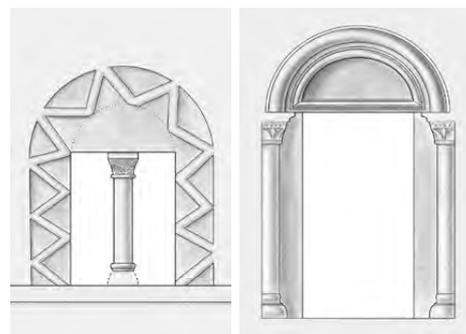
© RÉMY GINDROZ

#### 7. Chapiteau de la fenêtre orientale de la façade sud de la maison Charbon.

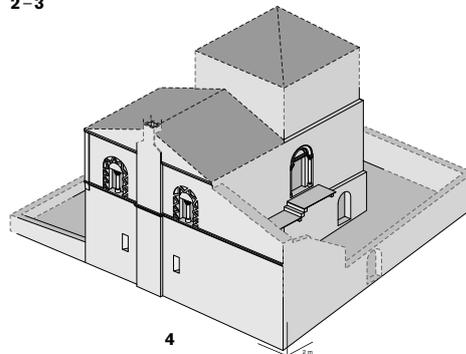
© RÉMY GINDROZ

#### 8. Corbeille d'un chapiteau soutenant une hotte de cheminée au château de Neuchâtel.

© VALENTINE CHAUDET



2-3



4

## La maison Charbon : un précieux témoin d'architecture civile romane

VALENTINE CHAUDET – ARCHÉOLOGUE

L'édifice roman dont les premiers vestiges ont été découverts en 1919 est désigné comme la maison Charbon, du nom de ses propriétaires au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ce patronyme provient probablement de l'activité exercée par un ancêtre, qui fabriquait du charbon de bois ou extrayait du charbon minéral<sup>2</sup>. Il est possible, que cette famille prestigieuse, dont certains membres apparaissent dans les sources dès le 1<sup>er</sup> tiers du XII<sup>e</sup> siècle, soit la commanditaire du bâtiment.

### Un édifice préexistant ?

La maison Charbon repose sur des fondations qui appartiennent peut-être à un édifice préexistant. Attenant à l'ouest, un réceptacle de 5 m de profond forme une citerne d'une contenance évaluée à 35 m<sup>3</sup> (fig. 1, n° 3). Des analyses au radiocarbone permettent de situer cette première étape de construction entre le début du XI<sup>e</sup> et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

### Une maison-tour

L'édifice roman, partiellement conservé dans sa partie sud, forme un rectangle de 12 m au minimum de long sur 9.20 m de large (fig. 1 et 4). Il s'élève dans une parcelle d'environ 20 mètres sur 15, orientée perpendiculairement. L'étirement de la façade sud jusqu'à la rue Cité-Devant s'explique probablement par la présence, à l'arrière de cette portion de mur aveugle, de l'escalier d'accès aux locaux de l'étage. Les investigations de 2014–2016 ont permis d'attester la continuité de maçonnerie entre la façade sud et le volume situé en amont que Marcel Grandjean avait préalablement identifié à une tour (fig. 1, n° 1).<sup>4</sup> Excepté cet ouvrage qui domine vraisemblablement la construction, le bâtiment comporte un étage au-dessus d'un rez-de-chaussée non excavé. La tour perdurera longtemps dans le bâti, comme l'in-

diquent les trois encadrements découverts dans les combles et la vue de David Buttet en 1638. Cette maison-tour romane est sans doute la résidence d'une famille importante.

### Une construction très soignée

La mise en œuvre romane est de grande qualité. Les blocs de molasse finement jointoyés et précisément ajustés forment des parements réguliers. La taille en dépouille des blocs – la queue de ceux-ci présente un volume moins important que ce que la face laisse supposer – assure la bonne cohésion de la maçonnerie en ménageant suffisamment de place pour le mortier de liaison. Les surfaces ravalées ou érodées des vestiges romans font apparaître ce mode de construction.

La façade sud est la mieux conservée. Un jour étroit, simplement chanfreiné, a été observé au rez-de-chaussée, probablement destiné à des locaux de service. Au-dessus, le premier étage, qui abrite sans doute la salle, lieu de représentation sociale où s'affiche le prestige des propriétaires, concentre l'ornementation de la paroi. Deux fenêtres de même type encadrent un canal de cheminée saillant. Chacune d'elles est décorée d'une large bande de chevrons courant sur les piédroits et l'arc de décharge qui englobe un linteau formant tympan. La colonnette servant de meneau est munie d'un chapiteau orné de quatre palmettes insérées dans des rinceaux dessinant des cœurs liés aux angles (fig. 7). Ces baies prennent appui sur un cordon régissant. À ces éléments déjà reconnus en 1919, s'ajoutent un décor d'angle et une corniche, malheureusement complètement bûchés.



5



6



7-8

Les vestiges de deux portes ont été découverts sur la face orientale de la tour, qui abrite en général les locaux privés de l'habitation. L'aménagement du rez-de-chaussée est résiduel, contrairement à celui découvert au premier étage, dont le décor, qui s'articule dans la profondeur de la paroi, nous est partiellement parvenu (fig. 3, 4 et 5). Le tableau, situé en retrait, est encadré par deux colonnettes reprenant la charge d'une archivolt en gros boudin, presque entièrement rabotée, sous laquelle prend place un linteau tympan profondément mouluré. Un décor de feuilles lisses orne le chapiteau nord, mieux conservé que son correspondant sud (fig. 6).

#### Proposition de datation

La datation de la maison Charbon est délicate. La chronologie relative, les parallèles stylistiques et techniques, ainsi que les analyses au radiocarbone nous incitent à proposer, en l'état des recherches, une datation large au XII<sup>e</sup> siècle – sans plus de précision – pour la construction de cet édifice roman.

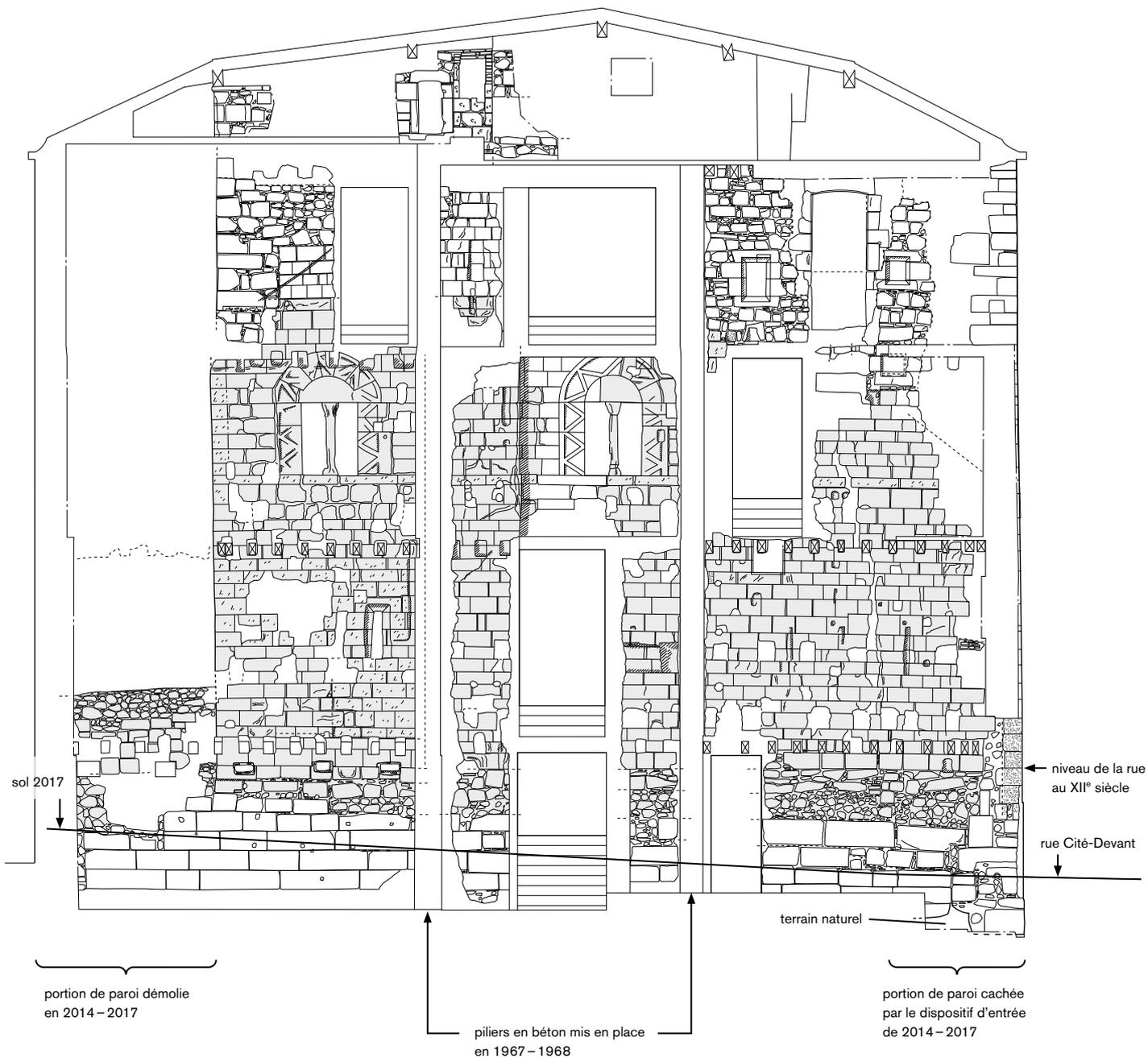
Parmi les éléments de comparaison, mentionnons le corps de logis résidentiel roman du château de Neuchâtel, daté vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Le même type de maçonnerie, caractérisé par la taille en dépouille des blocs de parement y a été observé<sup>6</sup>. Les fenêtres comportent la même structure, plutôt rare, adoptée en général pour des portes ou des portails : l'arc de décharge repose directement sur le linteau. L'utilisation du grand format pour le motif des chevrons et de la palmette s'y retrouve. Une large bande de chevrons – bien plus large à Lausanne qu'à Neuchâtel – court sur le piédroit des baies. Enfin et surtout, la corbeille d'un chapiteau procure un parallèle très proche, tant par le tracé et les dimensions du motif que par la profondeur du relief (fig. 7 et 8). Ces convergences suggèrent un lien

entre ces deux édifices, qu'il est cependant prématuré de qualifier, d'autant que l'effet esthétique d'ensemble est fort différent. Le foisonnement de l'ornementation des encadrements neuchâtelois contraste avec la sobriété du décor lausannois.

#### Une vue à nouveau dégagée

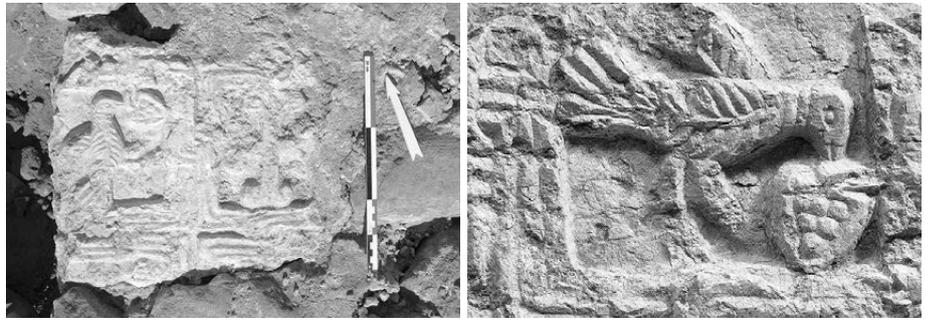
La création d'une entrée monumentale depuis la rue Cité-Devant a permis de dégager à nouveau la façade sud de la maison Charbon, disparue dans l'ordonnance mitoyenne du bâti. Ces maçonneries romanes témoignent de quelques neuf siècles qui séparent leur édification de notre appréciation actuelle. Elles portent la trace du feu et des intempéries auxquels elles ont été exposées au Moyen Age déjà. Le dévers de la paroi signale d'importants problèmes statiques, vraisemblablement endigués par l'établissement d'une construction en aval. Un appareil plus hétérogène contenant un encadrement chanfreiné témoigne de la surélévation du bâtiment à la fin du Moyen Age. La façade romane s'offre à nous en contre-plongée, car le sol actuel se trouve bien au-dessous du niveau de circulation médiéval. Les fondations de la maison Charbon sont donc apparentes, ainsi que la reprise en sous-œuvre ultérieure, en gros appareil. Enfin, l'impact des travaux du XX<sup>e</sup> siècle est important, comme l'attestent les deux solides structures en béton, la création d'accès et la restitution de la portion disparue de la baie droite.

Cette percée dans la continuité de la rangée occidentale de la rue Cité-Devant procure une vue d'ensemble sur ces précieux vestiges d'architecture civile romane, déclarés d'importance nationale en 1971, tout en permettant d'embrasser d'un seul regard l'évolution du quartier fossilisée dans cette paroi.



Façade sud de la maison Charbon.  
 En gris, les maçonneries primitives  
 (XII<sup>e</sup> siècle, excepté la partie inférieure  
 du XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècle).

© VALENTINE CHAUDET



1. La découverte du premier bloc sculpté dans son contexte de fouille.

© AAM, MOUDON

2. Détail : l'oiseau picorant une grappe de raisin.

© RÉMY GINDROZ

3. La plaque de chancel est faite de quatre fragments recollés.

Elle avait déjà été retaillée avant bris.

On distingue les deux rangées de tableaux sur quatre colonnes de largeur.

© RÉMY GINDROZ



1-2

3

## Une plaque de chancel carolingien

FRÉDÉRIC CARRARD – ARCHÉOLOGUE

GUIDO FACCANI – ARCHÉOLOGUE

---

En automne 2014, l'intervention sur la cave dite « de la monnaie » a été l'occasion d'une découverte inattendue : dans l'univers gris-vert de molasse, une trentaine de blocs architecturaux – en majorité en calcaire blanc urgonien – ont rapidement attiré l'attention des fouilleurs (*fig. 1*).

Quatre appartenaient à une plaque rectangulaire de 112 cm de largeur, 37,5 cm de hauteur et 13,2 cm d'épaisseur. La représentation de croix, d'oiseaux et de grappes de raisin nous a incités à y voir un élément de chancel, la barrière séparant dans une église la nef du chœur, réservé au clergé.

À la désaffectation du dispositif originel, sa retaille a réduit drastiquement les dimensions de la plaque d'origine. L'usure de la face arrière nous indique qu'elle a été réemployée dans un premier temps comme marche ou comme seuil, avant d'être intégrée à la voûte de la cave.

Elle devait à l'origine mesurer 140 cm de largeur et comporter cinq colonnes de tableaux rectangulaires disposés autour d'un axe central (*fig. 3*). Les cadres sont formés de bandeaux doubles disposés à angle droit qui s'enlacent sur le milieu des côtés des tableaux. La bordure gauche est formée de deux rubans torsadés.

Sur la rangée supérieure conservée, le motif central est fait de deux rubans s'enroulant à l'infini à la manière d'ellipses entrecroisées, vers lequel regardent des oiseaux, disposés de part et d'autre. Le mieux conservé directement à sa gauche picore une grappe de raisin (*fig. 2*). À droite, un volatile plus grand, endommagé et également tourné contre le motif central est associé à un objet non identifié. Sur la rangée inférieure, des croix aux extrémités enroulées en volutes entourent un tableau central cassé où l'on décèle la présence d'une grappe de raisin.

Les premières observations sur les motifs iconographiques et le traitement des rubans en entrelacs nous orientent vers une datation carolingienne, qu'une étude stylistique permettra de préciser.

La présence de ce bloc dans le nord de la Cité n'est pas sans évoquer le voisinage de l'église Saint-Thyrse<sup>1</sup> : peut-être fondée par l'évêque Marius d'Avenches dès 581, elle a ensuite été renommée Saint-Maire en son honneur<sup>2</sup>. Connue des sources historiques, elle n'a jamais fait l'objet d'observations archéologiques, ses ultimes vestiges ayant définitivement disparu au gré des réaménagements de la Place du Château<sup>3</sup>. Il est bien entendu hasardeux de relier un fragment isolé de son contexte à un monument dont l'évolution architecturale nous est complètement inconnue. De prime abord, notre bloc se distingue nettement des deux fragments sculptés les plus précoces connus de la cathédrale<sup>4</sup>. Mais seule une confrontation stylistique, chronologique et historique des deux ensembles serait à même de lever un coin de voile sur la signification de notre fragment dans la perspective du développement des premiers lieux de culte chrétiens de la Cité.

En revanche, la récupération, le bris et la réintégration des fragments de chancel dans la voûte de la cave dite « de la monnaie », datée du second quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> pourrait s'expliquer par le démantèlement des aménagements religieux liés à l'église Saint-Maire et au couvent attenant à la Réforme.



1



2



3

## Une chambre d'apparat dans une maison seigneuriale

BRIGITTE PRADERVAND – HISTORIENNE DE L'ART

La maison qui abrite la peinture murale fait partie d'un complexe bâti transformé à de multiples reprises depuis l'époque romane<sup>1</sup>. C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que l'une des salles reçoit une ornementation peinte prestigieuse<sup>2</sup>. Au début de ce siècle, la maison appartient à Pierre d'Oron, évêque de Lausanne dès 1313, qui la possède en biens propres. Ce dernier la vend à Jean de Rossillon, également évêque de Lausanne de 1323 à 1341 qui donne ensuite ce bien-fonds au chapitre en 1340. À partir de cette date, la demeure devient maison capitulaire, habitée tout d'abord par le neveu de l'évêque et prévôt, Rodolphe de Rossillon, puis dès 1363 par Guy de Prangins, évêque lui aussi dès 1375.

Cette « maison capitulaire semble avoir été parmi les plus priées et les plus importantes de la cité », selon Marcel Grandjean, ce que la découverte de cet exceptionnel décor vient en effet confirmer.

La peinture murale orne la paroi occidentale de la salle et elle se poursuivait aussi au nord. Elle est organisée en trois registres. Lors de sa mise au jour fortuite en 2014, les enduits de la partie supérieure se détachèrent de la paroi et vinrent se briser sur le sol. Les fragments qui purent être récupérés ont été étudiés par l'Atelier Sinopie. Un personnage accompagné d'animaux y était représenté. La photographie prise juste avant la chute (*fig. 1*), montre une figure humaine, enveloppée dans un manteau vert à doublure rouge et au plissé subtil, qui tient près de sa bouche un long objet. Selon la position des mains, ce pourrait être une flûte traversière. Le corps présente un déhanchement caractéristique de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, toutefois très prononcé. En raison d'une lacune dans l'enduit, le bas du personnage n'est plus visible, mais les pattes arrières d'un d'animal à fourrure ochre jaune, sans doute un lion, placées tout près et dans la même orientation, permettent d'imaginer un être hybride, mi-homme, mi-animal. L'inclinaison très importante du corps du musicien serait ainsi due à cette hybridation. L'hypothèse d'une représentation de ce type trouve un argument supplémentaire

avec la présence, un peu plus à gauche sur la frise, d'autres vestiges d'animaux. Des images de serres, de plumes sont associées à des fragments de draperies (et des corps humains disparus ?)

### Le registre médian : identification des armoiries

La partie médiane est mieux conservée (*fig. 2*). Trois rangées de motifs en pointes de diamants ochre jaune et noirs sont sommées d'une frise à double ruban plissé. Des cercles blancs ponctuent les angles, en alternance avec des quadrilobes ornés d'écus. Un examen plus détaillé montre le soin apporté à la représentation. Dans les triangles ochre jaune ou noirs, de légères mouchetures donnent l'illusion d'un revêtement de pierre noble et les diagonales sont rehaussées d'un filet blanc. Par ailleurs, le noir de l'intérieur des quadrilobes est plus intense que celui des pointes de diamant.

Deux écus plusieurs fois répétés peuvent être identifiés. En haut et en bas, curieusement coupées par la moitié, les armoiries de la famille Rossillon arborent « de sable à la croix d'argent »<sup>3</sup>. Les Rossillon, originaires du pays de Gex, eurent des liens étroits avec le pays de Vaud, notamment par Humbert qui devint seigneur d'Allaman en épousant Nicole d'Allaman en 1326. Jean de Rossillon, fils du seigneur de la Bâtie (diocèse de Belley) fut chanoine de Lausanne en 1306, avant de devenir évêque de Lausanne de 1323 à 1341<sup>4</sup>. Son neveu Rodolphe, qui habita la maison devenue maison capitulaire de 1340 à 1358, fut prévôt de Lausanne de 1339 à 1359<sup>5</sup>. Le deuxième écu, bien conservé à deux reprises, est celui de la famille de Lucinge, « d'argent à trois bandes de gueules » (*fig. 3*)<sup>6</sup>. Cette branche de la famille des sires de Faucigny est bien attestée à Lausanne. En effet, François de Lucinge obtint par son mariage en 1306 l'office de sénéchal de Lausanne de 1309 à 1339<sup>7</sup>. La sœur de François, Isabelle de Lucinge, épousa Rodolphe d'Oron. Godefroy de Lucinge, neveu (?) de François fut chanoine de Lausanne en 1318, cellérier en 1326–1329, chantre en 1331–1348<sup>8</sup>.

1. Léocentaure?, joueur de flûte. Cette partie de la peinture est malheureusement partiellement tombée au bas de la paroi, quelques minutes après sa mise au jour.

© AAM, MOUDON

2. Soubassement de la peinture orné de draperies feintes et registre médian figurant les armoiries des familles Rossillon et Lucinge.

© BRIGITTE PRADERVAND

3. Détail des armoiries de la famille de Lucinge.

© BRIGITTE PRADERVAND

4. Château de Chillon, la *camera domini*, peinte par Jean de Grandson, vers 1341 – 1344.

Au-dessus d'une frise héraldique, animaux réels et fantastiques animent les parois.

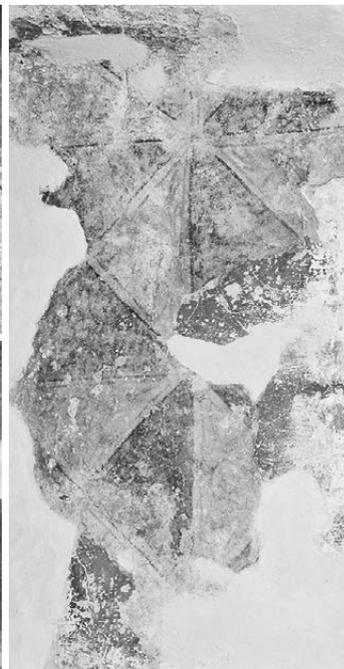
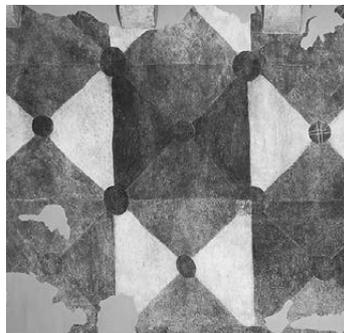
© BRIGITTE PRADERVAND

5. Aigle, château, décor de l'ancienne aula (actuelle salle des diamants), XV<sup>e</sup> siècle.

© CANDICE LEHMANNE

6. Lutry, tour de Villette, décor en pointes de diamant dans l'ébrasement d'une fenêtre, avec imitation de pierre et rinceaux stylisés, XV<sup>e</sup> siècle? Etat 1989.

© RÉDACTION MAH, CLAUDE BORNAND



4 – 5

6

La peinture murale qui réunit ces deux écus atteste sans doute un lien particulier entre les deux familles qu'il n'a, pour l'instant, pas été possible de préciser. Les Oron, propriétaires du bien et les Lucinge sont alliés, on l'a vu ci-dessus, mais pas de trace tangible des Rossillon, dont l'évêque Jean acquiert la maison. Par ailleurs, aucun signe distinctif ne fait référence à la fonction d'évêque, la peinture pourrait donc avoir été effectuée à titre privé par Jean de Rossillon avant qu'il fasse don du bâtiment au chapitre en 1340, et que son neveu y habite, ce que ne contredirait pas la datation donnée par l'analyse du style du décor, ni la nature profane de l'iconographie.

Au bas de la paroi, des draperies, dans des nuances allant du blanc à l'ocre jaune, sont suspendues à de minces attaches noires, laissant entrevoir un motif de feuilles stylisées blanches sur fond noir.

### Un décor isolé ?

Les artistes du Moyen Âge ont abondamment puisé dans le répertoire des *Métamorphoses* d'Ovide, en le moralisant dans une perspective chrétienne. Aurait-on un décor de ce type à Lausanne ?

La tête du personnage est d'une qualité picturale remarquable. Le dessin délicat des boucles des cheveux, soulignées d'un trait plus foncé, les yeux et les sourcils, de même que la carnation, tout en nuance, révèlent la main d'un artiste de grande habileté ; c'est le cas également pour les plis du manteau, à la fois vifs et souples, ou la position raffinée des mains qui donnent à la figure de belles proportions.

À titre de comparaison, il faut citer dans notre région, la *camera domini* du château de Chillon, exceptionnelle à plus d'un titre. Le décor dû au peintre Jean de Grandson remonte aux années 1341 – 1344. Bien que l'organisation des registres soit différente, on retrouve, dans le soubassement, une draperie, puis une frise d'armoiries et dans la partie supérieure des animaux qui ornent l'intégralité des parois. Ce n'est pas le lieu de commenter ici l'iconographie de cette salle, mais il faut tout de même relever aussi la présence d'êtres fantastiques

dont le sens, pour l'instant, échappe à l'analyse<sup>9</sup> (fig.4). Quelques décors régionaux présentent des similitudes avec celui de la Cité. Au château d'Aigle un motif d'inspiration semblable, quoique beaucoup plus simple, a été mis au jour dans la partie haute de l'ancienne aula<sup>10</sup> (fig.5). A Lutry par exemple, dans le bâtiment appelé « Tour de Villette », situé à proximité de l'ancien prieuré, un décor en pointes de diamant a été restauré dans les années 1990<sup>11</sup> (fig.6).

D'autres exemples plus proches stylistiquement peuvent être signalés en France voisine. Celui découvert en 1991 dans la grande salle du château de Theys, dans l'Isère, est sans doute le plus intéressant. Les peintures comprennent une frise héraldique, un motif en pointes de diamant incluant de petites scènes illustrant l'histoire de Perceval, d'après le roman de Chrétien de Troyes, et un soubassement orné de draperies<sup>12</sup>. Le décor pourrait être situé peu avant 1300. Un autre grand ensemble associant des thèmes figurés avec un haut soubassement en pointes de diamant et ruban plissé orne également la tour Ferrande à Pernes-les-Fontaines entre 1323 et 1331<sup>13</sup>.

### Proposition de datation et conclusion

Le style des peintures, la présence des armoiries de la famille Rossillon, et dans une moindre mesure celles des Lucinge, pourraient donc faire remonter la peinture murale aux années 1320 – 1340, soit avant la donation de la maison au chapitre. Les autres parois de cette salle d'apparat étaient aussi décorées, ce qui en fait un rare témoignage de ces chambres peintes, mentionnées parfois dans les archives, mais dont très peu sont parvenues jusqu'à nous dans notre région. La mise en valeur de cette découverte, sa présentation dans un édifice ouvert au public permet de transmettre l'histoire prestigieuse du lieu et de ses occupants au Moyen Âge, et de mettre celle-ci en dialogue avec un présent qui perpétue l'importance du site ...

## Notes

### L'obligation patrimoniale

<sup>1</sup> In *Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud*, n° 7, séance du mardi après-midi 21 mai 2002, motion Eric Golaz demandant la construction d'un nouveau bâtiment du Grand Conseil : « Les faits dramatiques auxquels nous avons à faire face nous poussent par ailleurs à l'action. » Plus loin : « (...) je dépose par la présente une motion demandant la construction d'un nouveau bâtiment du Grand Conseil à l'emplacement de l'ancien. », p. 563.  
<sup>2</sup> Ibid. Laurent Baillif : « Puisque tout le monde est triste mais content, il faut soutenir la motion Golaz », p. 567.  
<sup>3</sup> Michel Makarius, *Ruines : Représentations dans l'art de la Renaissance à nos jours*, Paris, Editions Flammarion, Champs Art, 2011, p. 11.  
<sup>4</sup> Jean Lauxerois, *L'épreuve du temps*, Le Cercle herméneutique, Collection Phéno, Paris, 2016, p. c.

### Histoire du site

<sup>1</sup> BRUNETTI 2005.  
<sup>2</sup> HERVÉ 2008, p. 69.  
<sup>3</sup> BACH, *MAH Vaud II*, p. 32.  
<sup>4</sup> *Cathédrale 1975*, pp. 13–14, 20, 29.  
<sup>5</sup> HERVÉ 2008, p. 60.  
<sup>6</sup> MOREROD 2012,  
<sup>7</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud I*, pp. 322–337.  
<sup>8</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud I*, p. 61.  
<sup>9</sup> MOREROD 2012, p. 16.  
<sup>10</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud I*, pp. 151–154.  
<sup>11</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud I*, pp. 152–153.  
<sup>12</sup> *Mémoire vive* 2003, p. 7.  
<sup>13</sup> *Mémoire vive* 2003, p. 13.  
<sup>14</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud III*, pp. 126–127.  
<sup>15</sup> REYMOND 1911, p. 125.  
<sup>16</sup> *Mémoire vive* 2003, p. 13.  
<sup>17</sup> Datation « après 1525 » par dendrochronologie.  
<sup>18</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud III*, pp. 126–127.  
<sup>19</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud III*, p. 3.  
<sup>20</sup> *Mémoire vive* 2003, p. 15.  
<sup>21</sup> BISSEGGGER 2007, pp. 83–96.  
<sup>22</sup> BISSEGGGER 2007, pp. 263–276.  
<sup>23</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud III*, pp. 119–123.  
<sup>24</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud III*, pp. 124–126.

### Le bâtiment du Grand Conseil

<sup>1</sup> Kellenberger 1981 ; Gollnick/Stöckli 2003 ; Stöckli 2002.  
<sup>2</sup> Hervé 2008.  
<sup>3</sup> *Mémoire Vive* 2003, p. 6-7, fig. 1.  
<sup>4</sup> Contrairement aux hypothèses formulées précédemment : Gollnick/Stöckli *Mémoire Vive* 2003, p. 7.  
<sup>5</sup> Chaudet 2016.  
<sup>6</sup> *Mémoire Vive* 2003, fig. 4 et 6, p. 8-9 : phases 4-5 ; Gollnick/Stöckli 2003 : la chronologie générale a été remontée dans le temps ; cf. : Carrard/Saltel 2017.  
<sup>7</sup> Automne/hiver 1372-73 : datation dendrochronologique obtenue sur trois madriers de chêne intégrés au mur sud, LRD15/R7094, 201 à 203VLGC.  
<sup>8</sup> Carrard, Saltel 2017, état 14 ; Kellenberger 1981, p. 4, phase 5.  
<sup>9</sup> Terminus post quem 1525, sans aubier : datation dendrochronologique LRD15/R7094, 242VLGC.

### Des vestiges archéologiques

<sup>1</sup> Ulrike Gollnick, Werner Stöckli, « La maison dite *Cour du chapitre*. Investigations archéologiques », *Mémoire vive* 2003, pp. 6–11.  
<sup>2</sup> Dans la rue Vuillermet, en aval, le niveau de circulation médiéval est approximativement le même qu'aujourd'hui. Christe 1992, pp. 18 et 22.  
<sup>3</sup> Un nivellement ultérieur, constituant un abaissement de 2 m au maximum, a été réalisé en 1890, lors de la transformation de la place du Château. Grandjean, *MAH Vaud III*, p. 115.  
<sup>4</sup> Voir les plans cadastraux de 1721–1723 (ACV, GB132 f, f°1) et 1827–1832 (ACV, GB132 j, f°6).

### L'ancien Parlement

<sup>1</sup> *Mémoire vive* 2003, pp. 36–37.  
<sup>2</sup> Plan Perregaux, 1803.  
<sup>3</sup> *Mémoire vive* 2003, p. 25.  
<sup>4</sup> *Mémoire vive* 2003, pp. 41–45.

### La maison Charbon

<sup>1</sup> Grandjean, *MAH Vaud III*, pp. 119–120. Sur la famille Charbon, Raymond 1912, pp. 186–187.  
<sup>2</sup> Informations du professeur François Zufferey, aimablement communiquées par Martine Ostorero, historienne.  
<sup>3</sup> ETH-00746, ETH-00747 et LRD16/R7308-R.  
<sup>4</sup> Grandjean, *MAH Vaud III*, p. 122.  
<sup>5</sup> Sur les vestiges romans du château de Neuchâtel, voir De Reynier 2000.  
<sup>6</sup> Aimable communication de Jacques Bujard, conservateur cantonal et chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel.

### Une plaque de chancel carolingien

<sup>1</sup> *MAH Vaud I*, p. 152 ; Morerod 2012, p. 16.  
<sup>2</sup> *MAH Vaud I*, p. 152.  
<sup>3</sup> *MAH Vaud I*, p. 153 ; la dernière mention remonte aux travaux de 1835.  
<sup>4</sup> Faccani 2013, p. 143, il s'agit d'un limon d'escalier (fig. 36, p. 141) et d'un élément de ciborium (fig. 40, p. 143), qui pourraient remonter à la fin de l'époque mérovingienne ou au début de l'époque carolingienne.  
<sup>5</sup> Carrard, Saltel 2017, terminus post quem 1525, sans aubier, LRD15/R7094, 242VLGC.

### Une chambre d'apparat

<sup>1</sup> GRANDJEAN, *MAH Vaud I*, pp. 345–376 ; GRANDJEAN, *MAH Vaud III*, pp. 124–126 ; BISSEGGGER, 2003, pp. 12–15.  
<sup>2</sup> Des fragments d'un décor plus ancien, très simple, ont toutefois été retrouvés.  
<sup>3</sup> GALBREATH, 1936, p. 403.  
<sup>4</sup> HELVETIA SACRA, 1988, p. 126.  
<sup>5</sup> REYMOND, 1912, p. 195.  
<sup>6</sup> GALBREATH, 1936, p. 403.  
<sup>7</sup> WILDERMANN ; avec sa femme Isabelle, François de Lucinge fonda en 1314, une chapelle Saint-Jacques à la cathédrale de Lausanne.  
<sup>8</sup> ACV, CIV, 204 ; REYMOND, 1912, p. 195.  
<sup>9</sup> MERINDOL, 1994.  
<sup>10</sup> PRADERVAND/MORGADO, 2009, pp. 84–85.  
<sup>11</sup> PRADERVAND, 1990, pp. 148–149.  
<sup>12</sup> MENARD, pp. 3–15.  
<sup>13</sup> DESCHAULT de MONREDON, p. 96 et p. 152.

## Abréviations

AC	Archéologie cantonale, SIPaL
ACV	Archives cantonales vaudoises
BHV	Bibliothèque historique vaudoise
CAR	Cahiers d'archéologie romande
LRD	Laboratoire romand de dendrochronologie
MAH	Monuments d'art et d'histoire
MDR	Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande
MHL	Musée historique de Lausanne
MS	Monuments et sites, SIPaL
SIPaL	Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

## Bibliographie

**BACH, MAH Vaud II** E. BACH, L. BLONDEL, A. BOVY, MAH Vaud II, La cathédrale de Lausanne (MAH Suisse, 16), Bâle 1944.  
**BISSEGGGER 2007** Paul BISSEGGGER, D'ivoire et de marbre. Alexandre et Henri Perregaux ou l'Age d'Or de l'architecture vaudoise (1770–1850) (BHV 131), Lausanne 2007.  
**BRUNETTI 2005** Caroline BRUNETTI, « La fin de l'âge du fer à Lausanne : les sites de la Cité et de Vidy », dans : S. BERTI-ROSSI et C. MAY CASTELLA, La fouille de Vidy « Chavannes 11 » 1989–1990 (CAR 102), Lausanne 2005, pp. 343–351.  
**CHRISTE 1992** François CHRISTE, La « Cour des miracles » à la Cité. 1220–1960 : une tranche d'histoire lausannoise (CAR 58), Lausanne 1992.  
**DE REYNIER 2000** Christian DE REYNIER, La première résidence des comtes de Neuchâtel. Tentative d'interprétation archéologique des vestiges romans de l'aile sud-ouest du château de Neuchâtel, mémoire de licence Université de Neuchâtel, 2000 (non publié).  
**DESCHAULT DE MONREDON 2015** TERENCE LE DESCHAULT DE MONREDON, Le décor peint de la maison médiévale. Orner pour signifier en France avant 1350, Paris 2015.  
**EGLOFF/FARJON 1983** M. EGLOFF, K. FARJON, Aux origines de Lausanne. Les vestiges préhistoriques et gallo-romains de la Cité (CAR 26), Lausanne 1983.  
**FACCANI 2013** Guido FACCANI, « *Geflecht mit Gewürm*, Karolingische Bauplastik und Ihr Dekor », dans : M. RIEK, J. GOLL, G. DESCŒUDRES (éd.), Die Zeit Karls des Grossen in der Schweiz, Sulgen 2013, pp. 128–145.  
**GRANDJEAN, MAH Vaud I** Marcel GRANDJEAN, MAH Vaud I. La ville de Lausanne (I) (MAH Suisse 51), Bâle 1965.  
**GRANDJEAN, MAH Vaud III** Marcel GRANDJEAN, MAH Vaud III. Lausanne, édifices publics (II), quartiers et édifices privés (MAH Suisse 69), Bâle 1979.  
**GALBREATH 1936** Donald Lindsay GALBREATH, Armorial vaudois, Baugy-sur-Clarens, t. 2, 1936.  
**Helvetia sacra 1988** Helvetia Sacra. Section I. Archidiocèses et diocèses IV. Le diocèse de Lausanne (VI<sup>e</sup> siècle–1821) de Lausanne et Genève (1821–1925) et Fribourg (depuis 1925), (P. Braun, réd.) Bâle, 1988.  
**HERVÉ 2008** Clément HERVÉ, « La céramique gallo-romaine de la colline de la Cité à Lausanne. Témoignage l'évolution de la ville au Bas-Empire », *Annuaire d'archéologie suisse* 91, 2008, pp. 59–88.  
**Mémoire vive 2003** P. BISSEGGGER, D. LÜTHI, S. MALFROY et al., Feu le Grand Conseil. Du palais épiscopal au siège du Parlement (Mémoire vive [hors série]), Lausanne 2003.  
**MENARD 1996** Annick MENARD, « Les peintures murales du château de Theys (Isère) : premiers éléments de datation et d'interprétation », dans : Actes du 6<sup>e</sup> séminaire International d'Art Mural, Centre International d'Art Mural, Cahier n° 3, 1996.  
**MERINDOL 1994** Christian DE MERINDOL, « La Camera Domini du Château de Chillon. Monuments et stratégies iconographiques vers la fin du Moyen Age », dans : Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie : (XI<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> s.), Lausanne, 1994.  
**MOREROD 2012** Jean-Daniel MOREROD, « Histoire de l'évêché de Lausanne et du chapitre cathédral au Moyen Age », dans : Peter KURMANN (dir.), La Cathédrale Notre-Dame de Lausanne. Monument européen, temple vaudois, La Bibliothèque des Arts, Lausanne 2012.  
**MORGADO/PRADERVAND 2009** C. DELALOYE-MORGADO, B. PRADERVAND, « Les décors peints » dans : Château d'Aigle, 800 ans d'histoire, Aigle, 2009.  
**PRADERVAND 1990** Brigitte PRADERVAND, « Les peintures murales gothiques de la tour de Villette » dans : Lutry, arts et monuments, Lutry, 1990.  
**REYMOND 1911** Maxime REYMOND, Les châteaux épiscopaux. Les hôtels de ville de Lausanne (MDR 2<sup>e</sup> série), t. IX, Lausanne 1911.  
**REYMOND 1912** Maxime REYMOND, Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536 (MDR 2<sup>e</sup> série), t. VIII, Lausanne 1912.  
**WIDMER 2002** A. WIDMER, F. DELLA CASA, Aide-mémoire. Avenir du site Perregaux, Etat de Vaud. Lausanne, novembre 2002, cahier 1, p. 10.  
**WILDERMANN 2007** Ansgar WILDERMANN, « Lucinge de », dans : Dictionnaire historique de la Suisse (notice du 28 sept. 2007, en ligne).



## CHRONOLOGIE

**14 AVRIL 1803**

Fondation du Canton de Vaud, première réunion des 180 députés élus.

**1872**

Premières discussions attestées du Grand Conseil sur l'exiguïté constatée de la salle plénière.

**1997**

Concours d'idées pour un nouveau Parlement.  
Le projet lauréat propose d'excaver l'Esplanade pour y insérer la nouvelle salle plénière.

**13 AU 14 MAI 2002**

Lors de la nuit, un incendie détruit l'ensemble du bâtiment en cours de restauration extérieure.

**2003**

Nouvelle Constitution vaudoise. Les débats et réflexions confirment la volonté de reconstruire le Parlement vaudois sur le site choisi il y a 200 ans. Le nombre des députés est réduit à 150.

**5 JUIN 2009**

Le projet «Rosebud» des architectes Marc Collomb, d'Atelier Cube à Lausanne, associé à Bonelli Gill à Barcelone, est le lauréat du concours lancé en 2007.

**18 AOÛT 2010**

Mise en vigueur du Plan d'Affectation Cantonal 328 «Nouveau Parlement».

**16 FÉVRIER 2012**

Délivrance du permis de construire.

**JUIN 2012**

Acceptation par le Grand Conseil du crédit d'ouvrage pour la reconstruction du Parlement vaudois.

**JUILLET 2012**

Récolte de 16 000 signatures pour le référendum «non au toit».

**NOVEMBRE 2012**

Acceptation par le Grand Conseil d'un nouveau crédit d'ouvrage du projet modifié.

**31 MAI 2013**

Arrêt du Tribunal fédéral rejetant le recours déposé contre l'arrêt de la Cour constitutionnelle du canton de Vaud confirmant le crédit destiné à financer la reconstruction du Parlement vaudois.

**21 NOVEMBRE 2013**

Délivrance de l'autorisation complémentaire due aux modifications du projet.

**24 MARS 2014**

Démarrage des travaux et pose de la première pierre.

**17 OCTOBRE 2014**

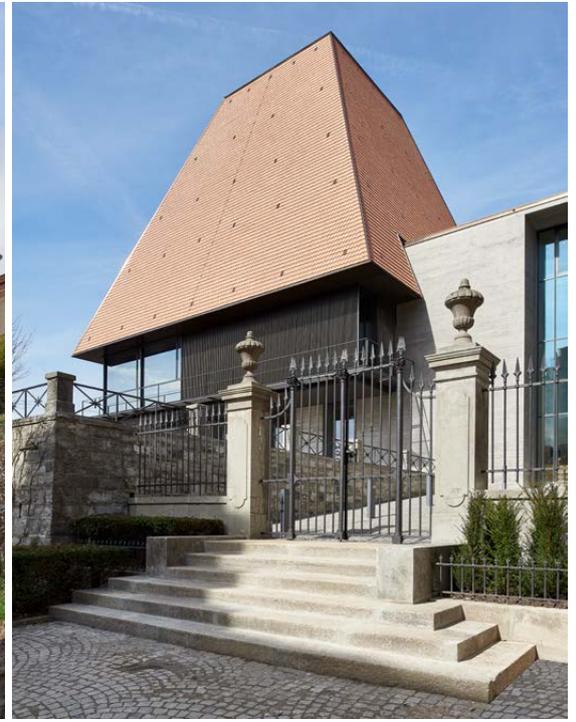
Découverte d'une peinture murale du XIV<sup>e</sup> siècle, induisant une nouvelle modification du projet.

**AVRIL 2016**

Pose de la charpente, mise hors d'eau du bâtiment.

**14 AVRIL 2017**

Inauguration officielle.





**COMMISSION DE PROJET****YVES GOLAY**

ADJOINT DU CHEF DE SERVICE, SIPAL  
PRÉSIDENT 2015 – 2017

**PIERRE CRUCHON**

CHEF DE PROJET, SIPAL  
MEMBRE 2015 – 2017

**JEAN-CHRISTOPHE CHATILLON**

CHEF DE PROJET, SIPAL  
PRÉSIDENT 2009 – 2015

**YVES ROULET**

CHEF DE L'UNITÉ ÉNERGIE  
ET ENVIRONNEMENT, SIPAL  
VICE-PRÉSIDENT 2009 – 2015

**JACQUES PERRIN**

DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL

**MICHEL RENAUD**

DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL

**OLIVIER RAPIN**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DU GRAND CONSEIL 2009 – 2015

**INVITÉS****LAURENT CHENU**

CONSERVATEUR CANTONAL  
DES MONUMENTS ET SITES

**NICOLE POUSAZ**

ARCHÉOLOGUE CANTONALE

**IGOR SANTUCCI**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DU GRAND CONSEIL

**MANDATAIRES****ARCHITECTES**

**ATELIER CUBE SA ET BONELLI GIL**  
LAUSANNE / BARCELONE

INGÉNIEURS BOIS ET BÉTON

**BUREAU D'ÉTUDES YVES WEINAND LIÈGE**

INGÉNIEURS CVSE

**AZ INGÉNIEURS BULLE SA BULLE**

GÉOTECHNICIEN

**DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE SA**

ECUBLENS

ACOUSTICIEN

**AAB J. STRYJENSKI ET H. MONTI SA CAROUGE**

ARCHÉOLOGUES

**AAM ATELIER D'ARCHÉOLOGIE MÉDIÉVALE SA**

MOUDON

**VALENTINE CHAUDET LAUSANNE**

HISTORIENS

**BRIGITTE PRADERVAND OLLON**

**PAUL BISSEGGER ECHANDENS**

CONSERVATION / RESTAURATION

**SINOPIE SÄRL VEVEY**

RELEVÉS ARCHÉOLOGIQUES

**ARCHEOTECH SA ÉPALINGES**

SPÉCIALISTE PIERRE

**ATELIER LITHOS LAUSANNE**

SPÉCIALISTE CRÉPISSAGES

**ROGER SIMOND TANNAY**

ANALYSES SCIENTIFIQUES

**CSC CONSERVATION SCIENCE CONSULTING**

FRIBOURG

INGÉNIEURS SÉCURITÉ

**ETIC SA PRÉVERENGES**

ÉQUIPEMENT SALLE PARLEMENTAIRE

**SONOMIX SÄRL CHAVORNAY**

GRAPHISTE SIGNALÉTIQUE

**ADN – WERNER JECKER LAUSANNE**

ARTISTE VIDÉO

**ANNE-JULIE RACCOURSIER LAUSANNE**

**PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE**

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

GRAPHISME  
hersperger.bolliger  
Vevey

IMPRESSION  
PCL Presses Centrales SA  
Renens

PHOTOGRAPHIE  
Rémy Gindroz  
La Croix (Lutry)

**COÛTS DE L'OPÉRATION**

INDICE OFS – ISPC LÉMAN AVRIL 2016 : 134.0  
SELON DÉCOMPTÉ PROVISOIRE MARS 2017

CFC	LIBELLÉ	MONTANT	%
1	Travaux préparatoires	2 597 000	10.13
2	Bâtiment	18 294 000	71.39
3	Equipements d'exploitation	1 599 000	6.24
4	Aménagements extérieurs	256 000	1.00
5	Frais secondaires	1 411 000	5.51
6	Bâtiments adjacents	608 000	2.37
9	Ameublement et décoration	862 000	3.36
<b>COÛT TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>25 627 000</b>	<b>100.00</b>

**RATIOS**

LE PARLEMENT VAUDOIS – LAUSANNE

BÂTIMENT			
SP	Surface de plancher	m <sup>2</sup>	2786
SUP	Surface utile principale	m <sup>2</sup>	1189
Ratio	SUP/SP		0.43
VB	Volume bâti SIA 416	m <sup>3</sup>	14 753
Coût par m <sup>2</sup> (SP)	CFC 2+3	CHF / m <sup>2</sup>	7140
	CFC 1-9	CHF / m <sup>2</sup>	9198
Coût par m <sup>3</sup> (VB)	CFC 2+3	CHF / m <sup>3</sup>	1348
	CFC 1-9	CHF / m <sup>3</sup>	1737

**TYPE D'INTERVENTION**

RECONSTRUCTION

ÉTIQUETTE ÉNERGIE	CALCULÉE	MESURÉE
	[ ]	[ ]
	[x]	[ ]
	[ ]	[ ]
	[ ]	[ ]
	[ ]	[ ]
	[ ]	[ ]
	[ ]	[ ]

**ENTREPRISES****MAÇONNERIE / BÉTON ARMÉ**

ADV CONSTRUCTIONS SA PENTHAZ

**ÉCHAFAUDAGES**

PIRALI CHAUVET MONTAGE SA SAVIGNY

**TAILLEURS DE PIERRE**

MARBRERIE AUSSENAC SÄRL PAMPIGNY

**CHARPENTE / REVÊTEMENTS INTÉRIEURS**

EN BOIS / FERBLANTERIE / COUVERTURE

ATELIER VOLET SA ST-LÉGIER-LA CHIÉSAZ

**FOURNITURE DES TUILES**

MORANDI FRÈRES SA / GASSER CORCELLES

**CHARPENTE / ESCALIER EN MÉTAL**

MORAND RENÉ & FILS SA LA TOUR-DE-TRÈME

**FERBLANTERIE / RÉNOVATIONS**

BORIO SA LAUSANNE

**FAÇADES EN MÉTAL**

BERISHA CONSTR. MÉTALLIQUES ROCHE

**FENÊTRES EN BOIS**

COPO SA LE MONT-SUR-LAUSANNE

**RÉNOVATION PORTES VESTIBULE**

BALLENEGGER SA LAUSANNE

**ÉTANCHÉITÉS TOITS PLATS**

DENTAN GEORGES SA RENENS

**INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

CAUDERAY SA LAUSANNE

**INSTALLATIONS DE VENTILATION**

ALVAZZI SA ORBE

**INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

KLIMA SA VILLARS-STE-CROIX

**AGENCEMENT DE CUISINE**

GINOX SA CHAILLY / MONTREUX

**ASCENSEUR**

SCHINDLER ASCENSEURS SA BUSSIGNY

**PLÂTRERIE / PEINTURE**

BUACHE A. & FILS SÄRL CORCELLES

**SERRURERIE**

JOUX SA LE MONT-SUR-LAUSANNE

**MENUISERIE**

JECKER MENUISERIE SÄRL ROMANEL

**PORTES INTÉRIEURES**

DELTA TUERSYSTEME AG ZÜRICH

**REVÊTEMENTS INTÉRIEURS EN BÉTON**

MARKUS KEUSEN LANGENTHAL

**CARRELAGES ET FAÏENCES**

VAZQUEZ CARRELAGE SA PRILLY

**SOLS EN PIERRE**

AD CARRELAGE SA GLETTRENS

**SOLS EN GALETS**

DENOGET SA PRANGINS

**SOLS EN BOIS**

HKM SA CRISSIER

**AGENCEMENT SALLE PARLEMENTAIRE**

ANDRÉ SA YENS

**ÉQUIPEMENTS AUDIO-VIDÉO**

AGEDA COMMUNICATION SÄRL MEYRIN

**MOBILIER**

WOHNSHOP PROJECTO LAUSANNE

ERGOSTYLE LE MONT-SUR-LAUSANNE